

doc
CA1
EA
60R21
FRE

M
.b1905715



Rapport de la Conférence du Commonwealth sur l'éducation

Oxford, du 15 au 28 juillet 1959

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada, 1960

83424-2

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'IMPREMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

Prix: 50c. N° de catalogue E2-3360F

13 0351-0730

43-235-732

La Conférence du Commonwealth sur l'éducation a eu lieu à Oxford, en Angleterre, du 15 au 28 juillet 1959. Le président en était le très honorable comte d'Halifax, chancelier de l'Université d'Oxford. Sir Philip Morris, vice-chancelier de l'Université de Bristol, occupait le fauteuil.

Onze pays du Commonwealth ont envoyé des délégués à la Conférence. En voici la liste:

Australie; Canada; Ceylan; Fédération de Rhodésie et du Nyassaland; Ghana; Inde; Malaisie; Nouvelle-Zélande; Pakistan; Royaume-Uni; Union Sud-Africaine.

En outre, les représentants des territoires énumérés ci-après ont assisté aux séances à titre consultatif, comme membres de la délégation du Royaume-Uni:

Aden; Antilles; Bornéo septentrional et Sarawak; Îles Fidji et Haute Commission du Pacifique occidental; Guyane britannique; Honduras britannique; Hong-Kong; Kenya; Malte; île Maurice; Nigeria; Ouganda; Siera-Leone et Gambie; protectorat du Somaliland; Tanganyika; Zanzibar.

Le gouvernement canadien a accueilli avec plaisir l'occasion de collaborer avec d'autres gouvernements du Commonwealth pour mettre en œuvre les programmes proposés par la Conférence. Ainsi le Comité canadien des bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth a été mis sur pied. Il choisira les titulaires canadiens des bourses offertes par d'autres pays du Commonwealth dans le cadre du Programme de bourses d'études et de spécialisation. Il décernera aussi des bourses canadiennes à des candidats désignés par d'autres pays.

D'autres mesures de collaboration entre pays du Commonwealth proposées par la Conférence seront mises en œuvre en vertu des programmes canadiens d'assistance technique. Pour administrer cette assistance, le gouvernement aura le concours d'un comité consultatif de la formation et du recrutement des enseignants, au sein duquel sont représentés les principaux organismes canadiens qui s'intéressent à l'enseignement.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

REPORT OF THE
COMMISSION ON THE
STRUCTURE OF THE
ATOMIC NUCLEUS

BY
R. F. B. AND
M. J. S.

CHICAGO, ILLINOIS
1955

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
PRESS

CHICAGO, ILLINOIS
1955

1955

1955

1955

1955

1955

1955

1955

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH BRITANNIQUE

Origines et objet de la Conférence

Première manifestation de ce genre, la Conférence du Commonwealth sur l'éducation a été convoquée par le gouvernement du Royaume-Uni, conformément à la résolution de la Conférence commerciale et économique du Commonwealth, réunie à Montréal en septembre 1958. On lit dans le rapport de la Conférence:

«A l'unanimité, les délégations ont signalé que l'éducation et la formation sont les facteurs essentiels de tout essor national. Les pays du Commonwealth veulent que leurs citoyens profitent le plus largement possible des bienfaits de l'éducation, dans toutes les sphères et à tous les niveaux... Nous espérons qu'à la lumière des résolutions de Montréal, le Commonwealth offrira à sa jeunesse des avantages toujours plus nombreux, et à ses membres une vie nationale plus riche.»

Reconnaissant que les pays du Commonwealth se sont déjà beaucoup entraidés dans ce domaine, les ministres sont convenus d'employer leurs pouvoirs pour étendre et élargir encore cette aide mutuelle.

2. Inaugurant le 15 juillet 1959 la Conférence du Commonwealth sur l'éducation, le comte d'Halifax, président général et chancelier de l'Université d'Oxford, a déclaré que les délégués devaient mettre en œuvre les résolutions de la Conférence de Montréal et formuler un programme concret d'application. Il a dit notamment:

«A première vue, notre dessein peut sembler un peu terne, mais cette impression serait mal fondée. J'en suis persuadé pour deux raisons. D'abord, l'éducation n'est pas seulement une question stimulante; elle constitue, à notre époque, un problème aussi vaste que crucial. Par ailleurs, après avoir consacré mon existence à l'étude des problèmes du Commonwealth et au service des peuples qui en font partie, je participe à des réunions comme celle-ci avec un émerveillement mêlé d'espoir. Car le principe même de notre Association et les modalités de notre collaboration sont remarquables, et représentent des normes presque idéales de rapports internationaux. C'est pourquoi nous pouvons aborder notre tâche en distinguant l'importance des problèmes à résoudre, et dans le ferme espoir d'assurer perspectives et débouchés nouveaux à notre jeunesse, de donner une dimension jusqu'ici inconnue à la sécurité et à l'avenir de tous les pays membres du Commonwealth.»

3. Au cours de la séance plénière d'ouverture, la Conférence a formulé les objectifs suivants:

- a) Étudier les modalités d'un programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth

b) Revoir les ententes de collaboration entre pays membres du Commonwealth dans le domaine général de l'éducation, et indiquer les moyens de perfectionner ou d'élargir ces ententes surtout en ce qui concerne le recrutement et la formation des enseignants.

4. La Conférence a signalé que ces tâches ne pourront être accomplies que grâce à une compréhension unanime du rôle de l'éducation dans l'univers contemporain, particulièrement à l'intérieur du Commonwealth. Seul un but bien défini peut rendre l'action fructueuse dans le domaine de l'éducation. Les pages qui vont suivre expriment les considérations d'ensemble dont dérivent les propositions de la Conférence et qui devraient régir la mise en œuvre de celles-ci par les pays membres.

Sens profond de l'éducation

5. Formule inédite de rapports humains, le Commonwealth se fonde sur la foi en la valeur et la dignité de l'homme et sur la croyance en la liberté et l'action commune. L'objet ultime de notre Association est une vie spirituelle et matérielle réussie et le bonheur des 660 millions d'êtres humains qui la constituent.

6. Mais réussite et bonheur ne peuvent découler que de l'éducation, ce terme étant pris dans son sens le plus profond et le plus étendu. L'application de connaissances techniques toujours plus complexes abolira le joug de la misère. La stabilité de nos démocraties doit reposer sur le jugement motivé de citoyens pourvus d'une culture générale suffisante. L'accélération de l'essor économique et l'interdépendance croissante des sociétés du XX^e siècle exigent des qualités intellectuelles et morales plus grandes. Seule une éducation rationnelle et harmonieuse permettra aux hommes de se réaliser eux-mêmes et d'enrichir leur existence.

7. Ainsi la force et la stabilité du Commonwealth, la justice sociale et la dignité humaine dont il doit s'inspirer dépendent de l'éducation de ses membres. Les pays du Commonwealth doivent donc développer au maximum leurs moyens d'éducation, qui varient évidemment selon les infrastructures économiques et sociales. Les pays membres qui croient à la justice, à la démocratie et à la liberté de l'individu forment une association volontaire, favorable à une mise en commun de leurs ressources. Les pays avancés en matière d'éducation ont le devoir d'aider les autres, mais toutes les races, tous les peuples ont enrichi le patrimoine universel des connaissances, de la culture et des valeurs; tous peuvent faire une contribution précieuse à l'œuvre commune. La culture humaine déborde les frontières et n'est le trésor exclusif ni d'une nation ni même d'un groupe de nations.

8. Les recommandations du présent rapport visent à une action pratique qui permettrait un partage plus fructueux encore de nos ressources. Une coopération spontanée peut amener de remarquables résultats. Le bien-être des hommes, fonction de l'éducation: voilà le principe qui a inspiré les débats de la Conférence du Commonwealth. Nous espérons que nos recommandations et nos conseils seront mis en œuvre avec un vigoureux enthousiasme. Tous les membres du Commonwealth en retireraient des avantages réciproques qui renforceraient leur solidarité.

Les travaux de la Conférence

9. Au cours de la séance plénière d'ouverture, la Conférence a confié à quatre comités principaux le soin de formuler des recommandations sur les points suivants, soumis à leur examen:

- i) Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth
- ii) Formation des enseignants
- iii) Recrutement des enseignants pour l'étranger
- iv) Enseignement technique

10. Les attributions des comités et leurs rapports sont publiés en annexe. On trouvera ci-dessous un résumé de ces rapports.

Le Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth

11. C'est à la Conférence commerciale et économique du Commonwealth réunie à Montréal que revient l'idée d'un programme de bourses d'études et de spécialisation qui, dans quelques années, profiterait à environ un millier de boursiers. Le Royaume-Uni a consenti à se charger de la moitié, et le Canada, du quart d'entre eux. La participation des autres pays devait être calculée en tenant compte de leurs ressources et de leurs autres obligations.

12. Le Programme de bourses d'études et de spécialisation, fondé sur l'effort commun des partenaires, contribuera puissamment à préserver et à consolider les idéaux qui servent d'assise au Commonwealth. Dans chacun des pays membres il permettra à une élite toujours plus nombreuse de bénéficier des vastes moyens dont le Commonwealth dispose en matière d'éducation, et établira l'égalité d'instruction à un échelon supérieur.

13. Les engagements contractés par les représentants du Commonwealth à la Conférence établissent clairement que le montant nécessaire à l'octroi de mille bourses prévues est déjà atteint et pourrait bientôt être dépassé. Certains délégués ont indiqué le nombre de bourses que leurs gouvernements s'engageaient à accorder. En voici le détail:

Royaume-Uni	500
Canada	250
Australie	100
Inde	100
Pakistan	30
Nouvelle-Zélande	25
Fédération de Malaisie	12
Ghana	10
Fédération de Rhodésie et du Nyassaland	10
Ceylan	6
Afrique orientale	4

Ces gouvernements et ceux d'autres pays vont établir s'il leur est possible d'accorder des bourses supplémentaires. Ils l'annonceront officiellement s'il y a lieu.

14. La Conférence recommande que la mise en œuvre du Programme soit conforme aux principes généraux que voici:

- a) Le Programme doit compléter les programmes existants, sans faire double emploi.
- b) Le Programme doit se fonder sur la collaboration de tous les pays du Commonwealth et sur la mise en commun de leur expérience dans le domaine de l'enseignement.
- c) Le Programme doit avoir assez de souplesse pour s'adapter aux besoins divers et changeants des pays du Commonwealth.
- d) Englobant l'ensemble du Commonwealth, le Programme doit cependant fonctionner grâce à une série d'ententes bilatérales qui lui assureront la souplesse voulue.
- e) Les bourses doivent servir à confirmer et à répandre des normes intellectuelles très élevées.

15. La majorité des bourses devraient récompenser les hommes et les femmes supérieurement doués qui, après leurs études à l'étranger, pourront enrichir la vie de leur nation. Ces bourses seraient généralement accordées à des diplômés, et par exception à des étudiants non diplômés dont les pays d'origine n'auraient ni universités ni collèges, ou seulement des établissements n'offrant pas les disciplines voulues. On pourrait les appeler *bourses d'études du Commonwealth* (Commonwealth Scholarships).

16. Un petit nombre de *bourses de spécialisation* (Visiting Fellowships) du Commonwealth pourrait aller à des intellectuels réputés, ayant à leur actif des réussites certaines.

17. Les bourses seraient accordées à des universitaires et, à titre exceptionnel, aux personnes qui jouent un rôle important dans leur collectivité.

18. Les bourses seraient généralement décernées par les pays où les candidats doivent faire leurs études. Toutefois, le pays qui envoie ses boursiers à l'étranger pourrait aussi en accorder. Certains pays du Commonwealth verseraient au besoin un montant supplémentaire pour les bourses octroyées par les autres pays, afin d'intéresser leurs propres candidats.

19. Le choix final des boursiers devrait être confié aux pays d'accueil. Dans chaque pays du Commonwealth un organisme spécial choisirait les titulaires des bourses nationales et les candidats aux bourses offertes par les autres pays. Nommé par le gouvernement, cet organisme représenterait néanmoins les intérêts de l'enseignement.

20. Les gouvernements et les organisations compétentes doivent songer que le Programme réussira seulement si les étudiants reçoivent un bon accueil à l'arrivée et jouissent ensuite d'un bien-être suffisant.

21. On devrait classer les renseignements sur les bourses octroyées en vertu du Programme, et publier un rapport annuel. L'*Association of Universities of the British Commonwealth* pourrait s'en charger.

22. Le rapport du Comité des bourses d'études et de spécialisation, Annexe I, donne le détail des recommandations sur l'admissibilité, les méthodes de sélection et de placement, les modalités, le montant des bourses et le mode de rédaction des rapports sur les études des boursiers.

La formation des enseignants

23. L'essor de l'instruction dans les pays du Commonwealth exige un nombre prodigieux de nouveaux enseignants. Il y a manque général de maître et carence aiguë de maîtres hautement qualifiés. Cette carence est tragique dans certains des nouveaux pays et quelques-uns des territoires coloniaux. Quel que soit leur niveau éducatif, tous les pays doivent développer leur enseignement normalien.

24. Le Programme de bourses d'études et de spécialisation prévoira sans doute des bourses pour la formation des enseignants. Certains instituteurs et professeurs supplémentaires devenus disponibles selon les recommandations du chapitre du présent rapport ayant trait au recrutement, formeront de nouveaux maîtres. Ces mesures contribueront à redresser la situation existante.

25. Mais la formation du nombre voulu d'enseignants dépendra en dernière analyse des pays intéressés. Ils trouveront sans doute au dehors, à courte échéance, une aide qui pourra être essentielle si elle est soigneusement ordonnée et s'exerce aux centres nerveux de leurs régimes d'enseignement. Il serait souhaitable que la plupart des postes vacants supplémentaires dans les écoles normales du Commonwealth aillent aux étudiants des cours avancés ou complémentaires; les autres serviraient à la formation de base. Nombre de pays ont offert des services de formation avancée.

26. Pour généraliser l'enseignement normalien, il faut d'abord former des professeurs d'école normale. Les pays du Commonwealth riches d'expérience quant à la formation de professeurs normaliens ne sauraient mieux faire que de permettre à ceux-ci d'enseigner dans les régions retardataires; un tel programme pourrait être financé par une partie des fonds consacrés par certains pays à la formation des enseignants. Le paragraphe 42 du présent rapport signale l'offre du gouvernement canadien d'étudier avec bienveillance les demandes d'envoi à l'étranger de spécialistes qui contribueraient à la formation des professeurs dans les écoles normales.

27. Le personnel normalien des pays peu favorisés quant à l'éducation devrait profiter de l'expérience de formation professionnelle dont jouissent les pays évolués du Commonwealth. Il est essentiel que le personnel des écoles normales recevant des étudiants d'outre-mer puisse se rendre dans les pays intéressés, pour y étudier les conditions et les besoins. Des fonds spéciaux devraient être affectés à cet usage.

28. Les moyens disponibles permettraient d'offrir certains cours de formation d'un an, exposant les méthodes nouvelles d'enseignement pour les mathématiques et les sciences, l'économie ménagère, l'instruction physique, les arts, les métiers et la musique.

29. Toute institution régionale d'enseignement technique qu'on créerait à l'usage d'étudiants de divers pays devrait donner aux professeurs de cette discipline la formation voulue. Les institutions existantes d'enseignement technique feraient bien de créer des locaux spéciaux de formation pour les instructeurs.

30. Les délégués ont étudié l'important problème de l'enseignement de l'anglais non comme langue maternelle, mais comme langue seconde ou

auxiliaire. L'importance de l'anglais varie d'un pays à l'autre, mais dans presque tout le Commonwealth il est la langue de l'enseignement supérieur, et parfois de l'enseignement secondaire et des dernières classes primaires. L'anglais demeure en outre la langue de la technique et du commerce.

31. La formation des maîtres qui enseigneront l'anglais comme langue seconde repose sur des moyens très insuffisants qu'il faut compléter. Par ailleurs, les écoles normales formeraient des sujets qualifiés pour l'enseignement de l'anglais comme langue seconde ou auxiliaire.

32. Puisque l'enseignement de l'anglais comme langue seconde pose un problème assez nouveau, il est recommandé d'en faire étudier tous les aspects par des spécialistes des pays du Commonwealth.

33. Il est recommandé que les pays qui envoient leurs futurs enseignants s'instruire à l'étranger supportent leurs frais de voyage. Si les étudiants viennent de territoires relativement petits et isolés, ces frais seront peut-être couverts par une partie des fonds du Royaume-Uni.

34. L'Annexe II reproduit le rapport du Comité de formation des enseignants.

Échanges d'enseignants entre pays du Commonwealth

35. Les délégués n'ont pas tardé à constater que même les pays du Commonwealth qui ont un système avancé d'éducation souffrent d'une carence de maîtres, du moins pour certaines disciplines. Au cours des quatre ou cinq prochaines années, il faudra trouver, parfois sans délai, quantité d'enseignants. On ne peut citer de chiffres précis pour les instituteurs d'écoles primaires, mais il en faudra plusieurs milliers. En général ils devront se recruter sur place; cependant, pour aider les pays intéressés, leurs écoles normales devront offrir 400 ou 500 chaires d'enseignement. Les écoles secondaires auront besoin de plus d'un millier de professeurs par année et les écoles techniques, de plus de 200. Dans tout le Commonwealth, les universités manquent de professeurs, souvent pour des matières hautement spécialisées. Il y a pénurie pour les mathématiques, les sciences et parfois l'anglais, même dans les pays favorisés. C'est l'Afrique qui est le plus désavantagée.

36. Nos recommandations ne sauraient opérer de miracle. Les délégués ne peuvent que préciser les besoins des pays du Commonwealth, pour orienter les enseignants qualifiés vers les régions démunies, et indiquer aux gouvernements les points où s'exercerait une aide efficace et fructueuse. C'est pourquoi les représentants ont défini génériquement les postes-clés, qui varieront bien entendu selon les besoins de chaque pays. Les pays qui pourvoieront à ces postes d'enseignement feront progresser l'éducation des pays bénéficiaires. Toute mesure qui augmente le nombre des maîtres hautement qualifiés doit permettre à chaque pays intéressé d'exploiter ses propres ressources éducatives et de viser à l'autonomie quant à ses premiers besoins dans ce domaine.

37. Dans certains cas, une aide financière peut attirer les enseignants dans les régions du Commonwealth les plus dépourvues; des mesures spéciales réduiraient les grands écarts de traitements entre les divers pays et aideraient à remplir certains postes-clés. Les modalités d'aide financière

varieraient selon les pays et les postes, et la forme des allocations devrait être acceptable par les pays donateurs comme par les pays bénéficiaires.

38. Seule l'action privée de chaque pays surmontera nombre d'obstacles au recrutement pour les postes à l'étranger. Il est recommandé que les autorités compétentes du Commonwealth facilitent ce recrutement en protégeant les intérêts des enseignants quant aux points qui suivent:

- a) logement et éducation des enfants d'enseignants
- b) ententes efficaces sur les mutations, les traitements et autres questions du même genre
- c) normalisation de la valeur des périodes de service à l'étranger à l'intérieur du Commonwealth en ce qui concerne les traitements
- d) perspectives d'avancement
- e) réemploi et droits de prêt des enseignants
- f) retraites, y compris l'extension des programmes de pension et de service à l'étranger pouvant être classé comme service contributoire
- g) réinstallation au retour.

39. Le recrutement des professeurs par les universités du Commonwealth pose un problème particulier. Les modalités actuelles sont assez satisfaisantes, mais il serait bon que les universités participent aux mesures financières et autres dont il est question plus haut.

40. Les travaux de la Conférence souligneront peut-être l'importance du recrutement des enseignants pour certaines régions du Commonwealth. Des initiatives judicieuses pourraient créer un climat favorable aux endroits mêmes du recrutement, et dans les milieux d'éducateurs qui devraient considérer les périodes de service dans les divers pays du Commonwealth comme un avantage pour les perspectives d'emploi ultérieur. Les délégués estiment que les inconvénients d'un séjour hors du pays natal sont largement compensés par une expérience accrue et l'éveil de l'esprit d'initiative.

41. Certains délégués ont formulé des offres précises. Plus de 2,500 professeurs et instituteurs du Royaume-Uni vont servir chaque année dans d'autres pays du Commonwealth et le gouvernement britannique veut en accroître le nombre. Il est disposé à octroyer des subventions qui relèveraient les traitements offerts par les employeurs régionaux pour certains postes-clés et à accorder des allocations familiales. D'autres mesures faciliteraient l'obtention d'un nouvel emploi au Royaume-Uni après la période de service à l'étranger.

42. Le Canada a offert d'aider les pays du Commonwealth désireux de former professeurs et instituteurs: il organiserait des équipes spéciales qui participeraient aux activités des écoles normales à l'étranger, ou il y enverrait des spécialistes canadiens de mathématiques ou de sciences, chargés d'un enseignement normalien.

43. L'Australie s'offre à prêter des spécialistes en méthodologie et en formation professorale, en inspection et surveillance scolaires, ainsi que des instructeurs techniques et des spécialistes dans les domaines suivants: écoles à professeur unique, éducation rurale, cours par correspondance et par radio, organisation de l'enseignement universitaire hors-cadres, arts et métiers, arts ménagers, instruction physique.

44. La Nouvelle-Zélande pourra participer à la formation de futurs enseignants dans les écoles à un ou deux professeurs, d'instructeurs en travaux manuels, d'inspecteurs et surveillants d'écoles, de spécialistes en programmes scolaires, de rédacteurs de journaux estudiantins, d'instructeurs en agriculture avancée et d'instructeurs par correspondance. Depuis plus de 30 ans, les professeurs de Nouvelle-Zélande enseignent aux îles Fidji; une entente protège leur position dans les cadres éducatifs de leurs pays, leur avancement et leurs droits à la retraite. Cette formule pourrait être imitée par tous les pays du Commonwealth, qui feraient bien de l'étudier.

45. L'Inde espère fournir aux universités et aux écoles secondaires des maîtres de sciences, de technologie, d'humanités, d'indologie et de sciences sociales.

46. Le Pakistan encouragera ses professeurs et instituteurs à enseigner dans les autres pays du Commonwealth. Les universitaires se chargeront des enseignements suivants: études islamiques (histoire, philosophie, civilisation et culture), philosophie, études orientales, agriculture, élevage, etc.

47. L'Annexe III reproduit le rapport du Comité de recrutement des enseignants pour l'étranger.

L'enseignement technique

48. L'enseignement technique est d'importance capitale pour les pays du Commonwealth qui veulent une économie solide et des normes de vie plus hautes. Le Commonwealth a besoin de plus de savants, d'ingénieurs et de techniciens; il faut donc développer la formation technique à tous les niveaux.

49. Le Commonwealth possède des possibilités nombreuses et variées d'instruction technique. Que les pays membres collaborent à l'œuvre économique, et leur éducation et leur essor technique atteindront vite le niveau voulu.

50. L'instruction technique sera mieux organisée si l'on adopte les recommandations des délégués sur les bourses, la formation des professeurs, et les moyens d'accroître leur nombre. Il est vivement conseillé aux pays offrant bourses et encouragements divers pour l'éducation, la formation et la recherche, de consacrer une partie de ces fonds à l'enseignement technique, qui profitera également des sources d'assistance financière et autre que créerait la Conférence.

51. Le secteur technique souffre d'une pénurie d'enseignants qui risque de durer; chaque pays devrait améliorer ses propres méthodes de formation. Le Royaume-Uni, le Canada et l'Australie pourraient aller au plus pressé en multipliant les écoles normales ouvertes aux étudiants du Commonwealth. Il est recommandé aux diplômés en science et en technologie de suivre, à temps partiel, des cours de pédagogie qui les prépareraient à exercer leur profession et à enseigner à temps partiel dans les collèges techniques.

52. Pour pallier la carence des candidats de formation technique qui pourraient suivre des cours de pédagogie, il est recommandé d'offrir des cours techniques spéciaux aux étudiants ayant une culture générale suffisante. Ces cours seraient confiés conjointement aux écoles normales et aux collèges techniques.

53. Il est recommandé que les gouvernements des petits pays collaborent à la création, par zones, d'écoles normales technologiques, que financeraient en partie d'autres membres du Commonwealth.

54. Les délégués estiment qu'il faudrait adopter sans tarder des mesures permettant de résoudre le grave problème de la formation des techniciens nécessaires.

55. Le Royaume-Uni et le Canada vont accueillir un plus grand nombre d'étudiants du Commonwealth dans leurs universités et collèges techniques, suivis sans doute en cela par l'Inde et le Pakistan. Certaines de ces nouvelles places devraient revenir aux étudiants des petits pays, aux prises avec des problèmes particulièrement ardues.

56. Il conviendrait d'encourager les échanges à longue portée de scientifiques et de techniciens. Tout le Commonwealth pourrait participer à ce programme.

57. Les délégués ont étudié d'autres questions rattachées à l'instruction technique.

58. Nombre de pays du Commonwealth n'ont pas tous les livres et revues spécialisés qu'exige l'instruction technique. Il est recommandé que les autorités compétentes analysent le problème et que les divers gouvernements se consultent à ce sujet.

59. Il importe d'uniformiser, à un niveau élevé, les normes dans le domaine du génie et des autres disciplines technologiques. Les pays du Commonwealth qui veulent que les diplômes de leurs institutions techniques soient reconnus par les organisations professionnelles compétentes devraient les consulter.

60. L'industrie manque gravement de personnel bien formé et les délégués ont examiné ce problème avec grand soin. Tous les pays du Commonwealth devraient instruire eux-mêmes leurs artisans et leurs techniciens, mais il est évident que certains ne pourront le faire de longtemps. La formation exigée aux niveaux supérieurs sera donc donnée à l'étranger, mais les délégués ont reconnu qu'il n'y a pas de formule facile d'aide globale. Les industries nationales ne représentant pas un tout homogène, mais un vaste réseau d'établissements indépendants, de dimensions et de complexité variées, qui mettent au service d'intérêts divers des ressources hétérogènes. Néanmoins, on peut accélérer certains progrès; ainsi le Royaume-Uni et l'Australie ont déjà fourni une aide considérable pour la formation industrielle d'étudiants d'autres régions du Commonwealth, et envisageant une aide supplémentaire.

61. L'Annexe IV reproduit le rapport détaillé du Comité de l'enseignement technique.

Finances

62. Les ententes conclues par les délégués imposeront sans doute aux gouvernements du Commonwealth, pendant les cinq premières années, des frais supplémentaires d'au moins 10 millions de livres sterling. La moitié environ de cette somme financerait le Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth.

Service administratif

63. Il faudra créer une administration pour la mise en œuvre de l'assistance prévue par la Conférence.

64. Cette mise en œuvre s'effectuera par des ententes bilatérales entre pays du Commonwealth. Chaque gouvernement nommerait une ou plusieurs agences qui seraient des centres de liaison en ce qui concerne les problèmes soulevés par les délégués.

65. Les délégués souhaitent la création d'un service intragouvernemental supplémentaire, qui encouragerait les contacts bilatéraux entre les agences nationales. Ce service enregistrerait les progrès de tous les programmes d'assistance prévu; le Programme de bourses d'études et de spécialisation entraînerait des ententes spéciales (cf. paragraphe 21). Le service intragouvernemental se chargerait aussi de mettre au point la collaboration des pays du Commonwealth et de leur fournir les ressources nécessaires pour leurs régimes d'enseignement. Il recueillerait les éléments d'études de la prochaine Conférence du Commonwealth sur l'éducation.

66. La Conférence recommande en conséquence:

a) La création à Londres d'un comité des représentants des pays du Commonwealth, une juste part étant faite aux intérêts des territoires coloniaux.

b) La formation d'un organisme administratif relevant du Comité.

67. Les délégués recommandent que les représentants des gouvernements du Commonwealth, réunis à Londres en octobre 1959, décident de la forme de l'organisme administratif. L'Annexe V donne le détail des fonctions proposées par le comité et l'organisme en question. Les frais seraient répartis entre les divers pays membres et les quotes-parts établies au cours de la réunion projetée.

68. L'organisme administratif établi à titre provisoire pourrait être revu par la prochaine Conférence du Commonwealth sur l'éducation.

Conclusion

69. La tâche définie par les délégués est à la fois complexe et essentielle, et la progression des débats en a fait ressortir les difficultés et les répercussions probables. Les délégués ont constaté que les grands problèmes d'éducation sont les mêmes partout, mais qu'ils exigent des solutions différentes selon les conjonctures spirituelles, physiques et économiques. On a recueilli de nouveaux renseignements sur les besoins les plus urgents; les moyens de les satisfaire semblent, suivant les cas, plus ou moins faciles à déterminer et à appliquer. Un décompte soigneux des éducateurs ayant les dons et la formation nécessaires a malheureusement prouvé que le nombre en était notablement insuffisant; il faudra donc se résoudre à établir un ordre de priorité. Toute collaboration efficace dépendra de rapports étroits entre pays membres, rapports généralement bilatéraux, appuyés par un organisme administratif assez simple pour accomplir une tâche utile sans rien embrouiller. Les délégués estiment que la puissance du Commonwealth réside non pas dans des frontières fortifiées, mais dans les hommes; les relations personnelles triompheront des obstacles géographiques et psychologiques. L'esprit d'unité du Commonwealth est un heureux présage pour l'avenir.

70. Désormais, tous les pays membres devront voir dans l'éducation une tâche commune, à étudier en permanence comme les autres sujets d'intérêt commun. Ainsi l'esprit qui animait la Conférence ne mourra pas, et ses conclusions seront mises en œuvre. L'organisme administratif apportera des améliorations sensibles.

71. Les idées mises en branle par les travaux de la Conférence et les progrès accomplis, devraient être étudiés, dirigés et au besoin stimulés par des réunions de personnes qui exercent une influence marquante sur les régimes d'enseignement de leurs pays. La Conférence, où se sont réunis fonctionnaires, éducateurs, savants, a démontré l'utilité des rencontres d'esprits distingués, venant de pays différents et agissant dans des domaines variés, et prouvé qu'une œuvre commune suscite plus d'enthousiasme que les efforts d'une pensée isolée.

72. Pour appuyer ce nouvel élan de collaboration, les délégués recommandent la convocation, en 1961, d'une autre Conférence du Commonwealth sur l'éducation, qui passerait en revue les progrès accomplis et préparerait l'avenir.

ANNEXE I
CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH SUR L'ÉDUCATION
RAPPORT DU COMITÉ DES BOURSES D'ÉTUDES
ET DE SPÉCIALISATION

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	17
II. BUT DU PROGRAMME	17
III. PRINCIPES GÉNÉRAUX	18
IV. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	18

I. INTRODUCTION

1. Notre Comité a été chargé du mandat suivant:

Étudier les modalités d'un programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth destinées à mille boursiers, et mettre au point les formalités d'ordre financier et administratif. On trouvera ci-dessous notre rapport.

2. Nous voulions, dès le début, définir le dessein fondamental approuvé par la Conférence de Montréal, et formuler certains principes généraux devant présider à sa mise en œuvre. Cela semble indispensable car, si en matière d'éducation certains pays du Commonwealth ont volontiers aidé d'autres pays, jamais encore ils n'ont entrepris un tel programme d'aide mutuelle.

II. BUT DU PROGRAMME

3. Nous croyons que le Commonwealth représente à la fois une communauté d'idéal et une association historique et que le raffermissement de cet idéal profiterait à toute l'humanité. Fondé sur un effort commun et la collaboration amicale des partenaires, le Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth peut jouer un grand rôle à cet égard.

4. Mais des idéaux communs ont besoin, pour fleurir, d'un sol fertile. Les délégués ont reconnu que le bien-être économique doit soutenir l'essor culturel. Les pays du Commonwealth ont prouvé leur désir d'entraide en adoptant divers programmes d'assistance technique, pour améliorer les connaissances dont dépend le progrès des économies. Mais il faut que s'y joigne une gamme étendue de moyens d'éducation, qui accentuent l'essor économique en formant les spécialistes exigés par des conjonctures toujours plus complexes. L'éducation approfondit en outre le jugement, la sagesse, la compréhension et la sympathie dont nos civilisations dynamiques ne pourront plus se passer.

5. La guerre récente a montré aux pays du Commonwealth la grande importance de l'éducation; une part toujours croissante de leurs ressources nationales sert à la multiplication et à l'amélioration de leurs établissements d'enseignement. En organisant la Conférence du Commonwealth, les États membres ont reconnu la nécessité de partager leurs ressources; tous deviendront plus fortunés et s'acquitteront mieux de leurs responsabilités nationales et internationales, si les citoyens les plus doués profitent des ressources qu'offre l'ensemble du Commonwealth dans le domaine de l'éducation.

6. Le Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth doit à tout prix répondre aux besoins des pays insuffisamment développés, n'ayant pas de moyens d'éducation ni de débouchés suffisants. Mais il ne portera tous ses fruits que si les États membres effectuent des échanges dans le domaine éducatif, et profitent ainsi des richesses et de l'expérience des autres. Nous avons tous quelque chose à offrir, et nous devons encourager des échanges très amples, une sorte de "commerce multilatéral" des idées.

7. Le Programme doit permettre de décerner, dans tous les pays du Commonwealth, des bourses aux personnes supérieurement douées, dont on attend un enrichissement de la vie de leur pays, quand elles auront terminé leurs études à l'étranger. Ces *bourses d'études du Commonwealth* financeraient les études supérieures ou les recherches de ceux qui sont capables de grandes réussites intellectuelles. Les limites d'âge varieraient selon les circonstances particulières à chaque pays; on choisirait au besoin des candidats possédant une expérience et une maturité marquantes.

Un nombre limité de bourses irait à des intellectuels renommés, ayant à leur actif des réussites incontestables. Ce seraient les *bourses de spécialisation (Visiting Fellowships) du Commonwealth*.

8. Les bourses seraient surtout accordées aux universitaires et, parfois, à ceux qui jouent un rôle important dans leur propre collectivité.

9. Ces bourses permettraient aux sujets particulièrement bien doués d'étudier dans des établissements d'enseignement supérieur. Conformément aux coutumes du Commonwealth, le choix et la répartition des candidats seraient surtout confiés à ces établissements et à leur personnel universitaire.

III. PRINCIPES GÉNÉRAUX

10. La mise en œuvre du Programme devrait s'inspirer de certains principes généraux, dont voici les plus importants:

- 1) Le Programme doit compléter les programmes existants, sans faire double emploi.
- 2) Il doit reposer sur la collaboration de tous les pays du Commonwealth et la mise en commun de leur expérience dans le domaine de l'enseignement.
- 3) Il doit avoir assez de souplesse pour s'adapter aux besoins divers et changeants des pays membres.
- 4) Englobant tout le Commonwealth, il se fondera cependant dans la pratique sur une série d'ententes bilatérales qui lui assureront la souplesse voulue.
- 5) Les bourses contribueront à établir des normes intellectuelles supérieures.

IV. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

11. La Commission a formulé des propositions d'ensemble pour la mise en œuvre du Programme, permettant cependant à chaque pays de trouver des modalités d'application qui seraient fonction des circonstances données.

1) Nature des bourses

- i) Normalement, les bourses doivent être décernées par le pays où les candidats iront faire leurs études.
- ii) Toutefois certaines bourses peuvent être accordées par les pays qui envoient les boursiers à l'étranger.

2) Durée des bourses

- i) La durée normale sera de deux années.
- ii) A titre exceptionnel, cette durée pourra être allongée ou réduite selon les circonstances.

- iii) Les bourses d'études seront renouvelables afin de correspondre à la durée des cours ou des recherches, lorsque la conduite et les études des titulaires seront satisfaisantes.

3) Bourses d'études du Commonwealth

Le Programme doit prévoir l'octroi de bourses d'études:

- i) Aux étudiants diplômés
 - a) pour des études universitaires aboutissant à des degrés ou des diplômes plus avancés
 - b) pour des études de même niveau
 - c) pour des études permettant d'obtenir un baccalauréat dans un autre domaine.
- ii) Aux étudiants non diplômés dont les pays d'origine n'ont pas les universités ou les collèges voulus, ou qui n'offrent pas les disciplines requises.
- iii) Dans certains cas, aux jeunes enseignants d'universités ou de collèges qui enseigneront à l'étranger, contribuant ainsi à la diffusion de l'enseignement supérieur, tout en acquérant une expérience qui leur sera utile à leur retour.

4) Bourses de spécialisation

- i) Certaines bourses peuvent être offertes à des intellectuels réputés qui veulent se consacrer aux recherches ou à l'enseignement.
- ii) Chaque pays décidera du nombre de candidats boursiers.

5) Admissibilité

- i) Les bourses doivent être accessibles à ceux qui résident dans les pays bénéficiaires.
- ii) Certaines bourses peuvent être octroyées à des personnes qui jouent un rôle important dans leur collectivité (administrateurs des secteurs publics ou privés par exemple) à condition qu'elles soient inscrites dans une université ou un collège pendant une partie de leur période d'études ou de recherches.
- iii) Les limites d'âge seront arrêtées par les pays bénéficiaires et les pays d'accueil; il ne doit pas en exister pour les titulaires des bourses de spécialisation.

6) Objet

Les bourses ne doivent pas être classées selon les genres ou les niveaux d'études; toutefois chaque pays membre peut indiquer dans quels domaines il dispose de possibilités spéciales.

7) Méthodes de sélection et de placement

- i) C'est au pays d'accueil qu'il revient d'opérer le choix final des candidats.
- ii) Les candidatures doivent être proposées par les pays bénéficiaires après un tri qui permettrait de choisir ceux qui ont les qualités requises et les connaissances voulues en matière de

- langue. Ces pays se chargeraient du transfert des documents à l'organisme désigné dans le pays d'accueil.
- iii) Le nombre de candidats proposé doit dépasser de beaucoup celui des bourses.
 - iv) Dans chaque pays bénéficiaire un organisme spécial proposera les candidats aux bourses d'études et de spécialisation.
 - v) Dans chaque pays d'accueil un organisme spécial choisira les boursiers.
 - vi) Ces organismes, nommés par les gouvernements intéressés, seront néanmoins représentatifs des institutions d'enseignements et de leur personnel.
 - vii) les pays d'accueil doivent être représentés au sein des organismes chargés de proposer les candidats dans les pays bénéficiaires.
 - viii) Le choix final des postulants s'effectuera au moins six mois avant le début des cours auxquels leur bourse leur donne droit.
 - ix) Dans leur demande, les candidats doivent mentionner, par ordre de priorité, les autres bourses qu'ils auraient demandées, signaler par ordre de préférence les établissements de leur choix et dire s'ils sont disposés, le cas échéant, à accepter une bourse pour une institution qu'ils n'ont pas indiquée.
 - x) Les formules de demande doivent être uniformisées, afin de faciliter leur transfert éventuel d'un pays d'accueil à l'autre.
 - xi) Les organismes des pays bénéficiaires peuvent présenter le même candidat dans plusieurs pays d'accueil.
 - xii) C'est aux pays d'accueil de répartir les boursiers dans les institutions appropriées.
 - xiii) Dans nombre de pays, les organismes de sélection devront sans doute répartir assez également les boursiers dans les universités et institutions, qui se prononceront toutefois en dernier ressort, compte tenu des préférences des candidats.
 - xiv) Les pays d'accueil doivent demander les certificats médicaux nécessaires.

8) Modalités

i) *Retour au pays d'origine*

En principe les boursiers doivent rentrer dans leur pays d'origine; dans des conditions établies par les pays bénéficiaires.

ii) *Études et recherches*

L'octroi de bourses impliquera que les boursiers suivront les programmes indiqués et se soumettront aux règlements des universités et institutions où ils seront envoyés.

iii) *Compte rendu des études et des travaux*

Les boursiers doivent soumettre un rapport au pays d'accueil après trois mois et à la fin de chaque année scolaire. Leurs professeurs ou instructeurs rédigeront chaque année un bulletin sur les progrès des boursiers. Ces documents seront soumis sur demande aux pays bénéficiaires.

iv) *Renouvellements et prorogations*

Par suite d'accords entre pays bénéficiaires et pays d'accueil, les bourses peuvent être renouvelées ou prorogées pour de courtes périodes pour faciliter études et recherches.

v) *Résiliation des bourses*

Les bourses peuvent être résiliées à n'importe quel moment:

- a) pour motifs de santé et après entente entre pays bénéficiaires et pays d'accueil
- b) pour mauvaise conduite, contravention aux conditions d'octroi, ou résultats médiocres dans le domaine choisi.

9) **Montant des bourses**

- i) Le montant des bourses sera établi par le pays d'accueil.
- ii) On tiendra généralement compte des facteurs suivants:
 - a) frais de déplacement aller-retour
 - b) frais de scolarité
 - c) frais de livres et instruments
 - d) frais de vêtements spéciaux en cas de besoin
 - e) frais de déplacements dans le pays d'accueil ou de voyage d'études
 - f) allocations personnelles
- iii) Afin d'encourager un vaste échange de boursiers, les pays du Commonwealth peuvent verser un montant supplémentaire pour des bourses accordées ailleurs, afin d'intéresser leurs propres candidats.

10) **Allocations de mariage**

- i) Le barème des émoluments aux boursiers doit établir une catégorie de boursiers mariés; les allocations de mariage seront fixées grâce à une entente entre pays d'accueil et pays bénéficiaires.
- ii) Le calcul des émoluments des titulaires de bourses de spécialisation tiendra compte de la situation familiale.

11) **Emplois et services officiels**

- i) *Emplois*
Tout pays d'accueil pourra réglementer les emplois rémunérés des boursiers.
- ii) *Services officiels*
Les boursiers ne peuvent faire partie, dans le pays d'accueil, du personnel diplomatique ou consulaire de leur pays d'origine.

12) **Autres bourses**

Les bourses du Commonwealth ne peuvent être décernées aux titulaires d'autres bourses que sur permission expresse du pays d'accueil.

13) **Déplacements en dehors du pays d'accueil**

Tout pays d'accueil pourra limiter les déplacements des boursiers en dehors de ses frontières.

14) Réception et bien-être

Pour que le Programme réussisse et que les boursiers profitent réellement de leur séjour dans les pays d'accueil, il est essentiel que les organisations gouvernementales et autres veillent à leur réception et à leur bien-être une fois sur place. Les universités et autres institutions recevant des boursiers doivent comprendre leurs responsabilités, surtout en ce qui a trait aux endroits de résidence.

15) Organisme administratif

Il convient d'en arriver à un accord sur:

- i) la classification des renseignements sur les bourses octroyées conformément au Programme
- ii) la publication d'un rapport contenant ces renseignements et le compte rendu de la mise en œuvre du Programme

L'Association of Universities of the British Commonwealth pourrait se charger de ces tâches.

16) Divers

Les questions dont ce document ne traite pas se régleront par voie d'ententes entre les pays intéressés.

12. Nous tenons en terminant à remercier les pays participants qui ont annoncé la création de bourses. Les délégués prévoient un total de 1,000 bourses et il semble que ce chiffre sera atteint et même dépassé. Le Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth, auquel tous aspirent, est en voie de réalisation.

Signé, au nom du Comité,
par le Président,
G. F. CURTIS.

24 juillet 1959

ANNEXE II

CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH SUR L'ÉDUCATION RAPPORT DU COMITÉ DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	24
II. BESOINS ET POSSIBILITÉS DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS	24
III. FORMATION DE BASE ET FORMATION AVANCÉE	24
IV. CATÉGORIES SPÉCIALES:	
a) Personnel des écoles normales	25
b) Enseignants spécialisés	26
c) Professeurs de l'enseignement technique et professionnel dans les écoles «secondaires», les écoles de métiers et les écoles de formation avancée	28
V. INSTITUTS RÉGIONAUX DE FORMATION DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	29
VI. ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS COMME LANGUE SECONDE	29
VII. ADMINISTRATION, FINANCES ET BIEN-ÊTRE	30
VIII. ORGANISME ADMINISTRATIF À L'INTÉRIEUR DU COMMONWEALTH	32
IX. CONCLUSION	32
X. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	33

I. INTRODUCTION

1. Au début de la séance plénière, la Conférence nous a chargés de constituer un Comité de formation des enseignants et nous a confié le mandat suivant:

«Étudier les modalités de l'entraide que peuvent s'accorder les pays du Commonwealth quant à la formation des enseignants et du personnel normalien; examiner les dispositions pouvant assurer cette aide.»

On trouvera ci-dessous notre rapport sur 1) la formation du personnel enseignant des écoles primaires, secondaires, techniques et des collèges; 2) la formation des pédagogues dont les élèves seront les futurs maîtres dans les services universitaires d'éducation, les écoles normales et autres établissements intéressés. Les professeurs d'université ne relèvent pas de notre mandat, sauf ceux qui seraient employés par les universités ou sous leur égide pour la formation des enseignants.

II. BESOINS ET POSSIBILITÉS DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

2. La transformation et l'expansion des systèmes éducatifs du Commonwealth exige le recrutement massif de nouveaux maîtres. Quelle que soit leur situation économique et politique, les pays membres aspirent à former ces maîtres par des moyens plus nombreux et de meilleure qualité. On constate partout une carence d'enseignants, tragique dans le cas d'éducateurs hautement qualifiés, et presque désespérée dans nombre de nouveaux pays et dans les territoires en voie d'affranchissement qui aspirent à un enseignement universel de niveau supérieur. Pour qu'un enseignement de haute qualité profite à un nombre croissant d'étudiants, il faut adopter une série de mesures, et parmi elles la formation d'enseignants sur un plus vaste plan. D'autres mesures relèvent des comités créés par la Conférence. Cela dit, des régimes plus vastes et de meilleure qualité dépendent fondamentalement de la formation supérieure d'un plus grand nombre d'instituteurs et de professeurs.

3. Voici quatre observations préliminaires. L'aide au personnel normalien, sur place et outre-mer, profitera énormément aux pays membres comme à l'ensemble du Commonwealth, car de la qualité des maîtres dépend celle de l'enseignement scolaire. Les pays désavantagés, ne pouvant obtenir toute l'aide voulue, devront compter sur leur propre fonds. Les pays offrant de l'aide seront amenés à consentir de lourds sacrifices; mais ils en bénéficieront eux-mêmes à longue échéance.

III. FORMATION DE BASE ET FORMATION AVANCÉE

4. Il faut donc former des enseignants pour répondre aux besoins de tous les pays du Commonwealth, nations anciennes, depuis très longtemps indépendantes, ou pays qui viennent d'accéder à leur indépendance ou sont sur le point de le faire. Mais cette formation prend du temps, et chaque pays

doit recourir à ses propres ressources. Par ailleurs l'aide supplémentaire offerte ne sera pas seulement une aide d'appoint; elle jouera peut-être un rôle décisif. Quantitativement elle représentera sans doute peu de choses, mais par sa qualité elle pourra être vitale, surtout si elle met en œuvre l'expérience des pays offrants aux points sensibles et aux positions-clés du système éducatif des pays bénéficiaires. Il nous a fallu concilier deux desseins d'apparence contradictoires: contribuer à la formation du plus grand nombre possible d'instituteurs et de professeurs, tout en les aidant aux étapes essentielles. Le premier dessein semble nous orienter vers des cours de formation de base, le second vers des cours avancés. Mais la formation de base peut demander de deux à trois ans, tandis qu'il peut suffire d'un an pour la formation avancée, qui doit donc avoir priorité, même compte tenu du nombre des étudiants pouvant bénéficier des programmes. Ce principe permettrait de profiter judicieusement des diverses offres. Des cours d'une année semblent essentiels aux étudiants avancés soigneusement choisis qui veulent former plus tard instituteurs et professeurs ou qui recherchent une formation supplémentaire ou avancée en certaines matières ou dans divers domaines de l'éducation, ainsi qu'à ceux qui se préparent à des postes nouveaux ou responsables. Les cours profiteraient aussi aux maîtres expérimentés et doués, n'ayant pas encore l'entraînement méthodique qui accroîtrait leurs connaissances et leur efficacité, ou aspirant aux certificats officiels grâce auxquels ils pourraient suivre des cours d'un an à l'étranger. A ces diverses catégories viendraient s'ajouter les enseignants diplômés et expérimentés voulant un diplôme avancé ou supplémentaire dans leur domaine professionnel.

5. Nous recommandons que, grâce aux offres des gouvernements du Commonwealth, les étudiants puissent fréquenter des établissements variés: facultés universitaires, écoles et instituts de pédagogie, écoles normales. Mais en dernier ressort, la répartition des étudiants qualifiés doit s'effectuer en tenant compte des cours désirables plutôt que du genre des institutions; autant que possible, il faut songer aux besoins de chaque étudiant plutôt qu'à son statut ou à ses titres. Une fraction modeste des autres places profiterait aux étudiants des catégories spéciales ayant besoin d'une formation de base. Au Royaume-Uni et dans les autres pays offrants, le reste des places seraient consacrées à la formation avancée donnée sous divers aspects dans les établissements spécialisés.

6. Les étudiants qui veulent suivre à l'étranger des cours spéciaux se préparant à aucun diplôme officiel, devraient connaître d'avance le statut et le salaire sur lesquels ils peuvent compter au retour, et dont l'amélioration possible, dans leur pays d'origine, est essentielle au succès ultime du Programme. Les établissements d'enseignement des pays qui reçoivent les étudiants doivent être tenus au courant; le programme d'étude ne devrait être modifié après l'arrivée des élèves qu'avec le consentement conjoint de ces établissements et des pays bénéficiaires.

IV. CATÉGORIES SPÉCIALES

a) Personnel des écoles normales

7. Pour que tous les pays aient un programme satisfaisant de formation d'enseignants, il faut d'abord un personnel suffisant pour assurer cette

formation. C'est là un problème dont chaque pays intéressé devraient se charger pour son compte. Le plus possible, l'assistance extérieure devrait s'appliquer sur les lieux, aux endroits mêmes où la formation et l'enseignement doivent se faire. Toutefois, il ne faut pas s'imaginer qu'on pourra, au cours des prochaines années, réunir un grand nombre de professeurs d'écoles normales qui se rendent à l'étranger. Mais nous pensons que ce système pourra s'appliquer sur une petite échelle, et nous recommandons qu'au chapitre de l'encouragement financier à ce programme une partie des fonds offerts par le Canada, l'Australie et le Royaume-Uni soient employés à financer des contrats intéressants. Nous espérons en outre que certaines mutations pourront s'effectuer et que certains des enseignants qui se rendent à l'étranger pour participer à la formation sur place des futurs éducateurs, pourront travailler en équipes. Une disposition spéciale dans ce sens est prévue dans les offres généreuses formulées au cours de la Conférence par le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

8. Entre-temps il importe qu'une formation et une expérience plus poussée, à la fois théorique et pratique, soient données dans les établissements de formation et par l'intermédiaire des écoles, des collèges et des universités aux pédagogues des pays et territoires du Commonwealth qui sont encore à consolider leur développement. Nous sommes persuadés que dans tous les pays les départements de l'éducation, les inspecteurs d'école et les commissions scolaires locales joueront dans ce domaine le rôle qui leur revient.

9. Il y a un autre problème urgent et important à nos yeux. A l'heure actuelle le personnel enseignant (et surtout ses membres les plus hauts placés) dans les collèges qui reçoivent les étudiants du Commonwealth, devraient visiter les pays d'où viennent ces étudiants, afin de se familiariser avec les besoins et les conditions de l'endroit. Dans des cas exceptionnels, certains professeurs sont invités à l'étranger en missions spéciales, ou sont transférés ou engagés par des contrats à court terme, avec le consentement de leurs employeurs, pour s'acquitter de fonctions spéciales dans un autre pays du Commonwealth. Nous ne pensons pas que cela suffise, et la chose se produit trop rarement pour permettre aux collèges d'offrir aux étudiants de l'étranger la meilleure formation possible. Nous recommandons donc des mesures grâce auxquelles certains professeurs normaliens visiteraient les pays du Commonwealth, pour des périodes d'observation de trois à six mois par exemple, ou même d'une année; ils se familiariseraient ainsi avec les conditions et les besoins des écoles (y compris les écoles normales) et enseigneraient dans ces institutions.

b) Enseignants spécialisés

10. Nous avons analysé les besoins de divers pays du Commonwealth quant à la formation avancée des enseignants, dans divers domaines et diverses écoles. Voici un résumé de notre étude:

Mathématiques et sciences. Presque partout il faudrait des cours d'une année qui permettraient aux professeurs de collèges et aux instituteurs de se renseigner sur les meilleures méthodes modernes et les théories d'enseignement les plus récentes. Cela intéresse surtout les professeurs diplômés dans les écoles normales et les départements d'éducation

(Pakistan, Ghana, Fédération de Malaisie, îles Fidji, Antilles, Afrique orientale, etc.); les professeurs expérimentés, sans diplômes, des écoles secondaires (Afrique centrale, Malte); les diplômés ès arts sans grandes connaissances scientifiques et qui veulent en deux ou trois ans devenir capables d'enseigner les sciences (Ceylan), les instituteurs expérimentés mais sans formation méthodique, qui enseignent dans les premières classes des écoles secondaires (Bornéo septentrional). Tous ces besoins pourraient sans doute être remplis, du moins en partie, par des cours spéciaux d'au moins un an, offerts par les instituts de pédagogie, comme celui de Londres, et les écoles normales du Royaume-Uni et du Canada. Toutefois, les cours «de conversion» proposés par Ceylan seraient offerts conjointement par une école normale et un collège technique; mais les cours de perfectionnement devraient être suivis dans les collèges ou universités des pays d'origine des intéressés. Pour les sciences il faut se dire que les instituteurs ne trouveront souvent dans leur pays natal que du matériel et de l'équipement rudimentaires et parfois même improvisés.

Arts ménagers et économie domestique. La plupart des pays du Commonwealth ont besoin de cours de formation élémentaire ou avancée pour les enseignants et les organisateurs des arts ménagers et de l'économie domestique. En ces matières des cours de deux ou trois ans représentent peut-être la meilleure formule, car leur enseignement combine formation spécialisée et formation élémentaire. C'est pourquoi des cours prolongés, correspondant aux besoins des étudiants, se justifient parfois en économie domestique. Néanmoins dans la plupart des cas des cours d'une année seraient préférables, comme le cours supplémentaire du Royaume-Uni pour les enseignants qualifiés et les cours semblables du Canada et d'Australie. Des certificats spéciaux seraient décernés aux étudiants des pays qui n'ont pas le niveau normal d'admission.

Culture physique. La formation à l'étranger de professeurs de culture physique ne semble pas être recherchée, mais certains pays voudraient envoyer leurs moniteurs et surtout leurs monitrices suivre des cours de ce genre. Une priorité pourrait être accordée à ceux qui formeraient plus tard des professeurs de culture physique dans leur propre pays. Tout comme en économie domestique, la théorie et la pratique de la culture physique se sont métamorphosées au cours des années dernières; devenues plus complexes et plus différenciées, ces matières occupent une place considérable dans les programmes généraux.

Arts, métiers manuels, musique. Il faut encourager les styles et techniques indigènes. Les pays de l'étranger pourraient parfois contribuer à mettre au point les méthodes d'enseignement, mais ce qui est essentiel, c'est l'importance accordée à ces disciplines dans les régimes scolaires de certains pays développés. Le Pakistan, le Ghana, les Antilles, le Bornéo septentrional, la Nigeria et l'Afrique orientale désirent de l'assistance pour leurs arts et métiers.

Cours par correspondance. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud, en tête dans ce domaine, sont prêts à fournir aux pays intéressés des échantillons de devoirs ou à offrir une formation spéciale aux enseignants de l'étranger. Ce système n'est pas le succédané facile d'une éducation

complète; il ne convient pas aux collectivités primitives où font défaut les moyens normaux d'études ou la surveillance des parents.

Petites écoles rurales. Il existe partout un besoin urgent quant à la formation nécessaire dans les petites écoles rurales à un ou deux instituteurs. L'Australie et la Nouvelle-Zélande pourraient faire profiter les autres pays de leur vaste expérience. Grâce à ses organisateurs attachés aux commissions scolaires régionales et au personnel de ses écoles normales, le Royaume-Uni pourrait non seulement former des enseignants étrangers, mais encore envoyer ses propres spécialistes outre-mer.

Mentionnons pour finir certaines questions que nous n'avons pas examinées en détail, faute de temps: *éducation des enfants infirmes, orientation professionnelle, psychologie pédagogique, services de liberté surveillée et de bien-être, bibliothèques scolaires et progrès des collectivités.* Les divers pays du Commonwealth ont besoin de cours théoriques et pratiques (organisés ou à mettre au point) pour la formation de directeurs d'école, d'inspecteur ou d'organiseurs, ainsi que pour les professeurs appelés à une catégorie supérieure. Nombre de pays du Commonwealth pourraient contribuer à combler ces besoins. Il est probable que l'Inde, le Pakistan, Ceylan, le Ghana et la Nigéria pourraient largement contribuer au progrès des collectivités et à la solution des problèmes qui s'y rapportent.

c) Professeurs de l'enseignement technique et professionnel dans les écoles «secondaires», les écoles de métiers et les écoles de formation avancée

11. Ces catégories font l'objet d'un besoin aigu dans divers pays: Guinée britannique, Honduras britannique, Afrique centrale, Ceylan, Afrique orientale, îles Fidji, Ghana, Hong-Kong, Malte, île Maurice, Nigéria, Bornéo septentrional, Pakistan, Seychelles et Antilles. Notre tâche a été ralentie par la grande variété des besoins dans les divers territoires. Les termes «technique» et «professionnel» peuvent s'interpréter de façon très différente. Au cours des discussions nous ne savions jamais vraiment s'il s'agissait de besoins identiques, situés à des paliers comparables. En outre certains pays intéressés n'ont ni écoles de métiers ni régimes d'apprentissage; parfois les jeunes gens n'ont pas, dans les domaines de la technologie et de la science appliquée, des connaissances suffisantes pour profiter de la formation offerte par les pays industrialisés du Commonwealth. Cependant les pays peu industrialisés ont besoin de techniciens et d'enseignants professionnels expérimentés, surtout de professeurs pour leurs écoles de métiers. Des formules inédites d'assistance doivent être mises en œuvre pour les étudiants qui ne possèdent pas de connaissances fondamentales ou même rudimentaires en mathématiques, en sciences et en technique. On pourrait choisir des jeunes gens assez instruits pour suivre à l'étranger des cours techniques et profiter de la formation professionnelle des institutions techniques; plus tard, ils enseigneraient la construction, le génie et d'autres disciplines techniques. Il faudrait donc organiser une instruction technique à cet échelon. Toutefois, le problème capital consiste à doter le Commonwealth de cours techniques ou professionnels accessibles à tous. On pourrait en créer au Canada, en Nouvelle-Zélande ou au Royaume-Uni. Bien des pays voudraient que leurs aspirants les mieux doués puissent suivre des cours dans les écoles polytechniques, les collèges techniques ou les collèges

de formation avancée. Il n'en existe pas assez, mais si les pays ayant quelques cours de ce genre en font profiter les étudiants de l'extérieur, on aura franchi une étape importante.

V. INSTITUTS RÉGIONAUX DE FORMATION DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

12. A tous les niveaux, le besoin en maîtres se fait surtout sentir dans les pays où les artisans ne peuvent profiter des cours de formation, faute d'éducation générale, et où les citoyens instruits ne possèdent pas d'adresse manuelle. Certains de ces pays peuvent ne pas avoir assez d'étudiants pour un institut permanent; on devrait résoudre leur problème commun par la création d'un ou de plusieurs instituts régionaux qui offriraient aussi des cours de formation professionnelle aux professeurs de matières techniques. Mais il est très probable que nombre de pays préféreraient établir des instituts de ce genre sur leur propre territoire, avec l'aide en personnel et en matériel qui viendrait de leurs voisins. Des départements de formation technique seraient annexés aux instituts techniques et aux collèges technologiques.

VI. ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS COMME LANGUE SECONDE

13. Au lieu de traiter de l'anglais avec les matières spéciales mentionnées à l'article IV, nous lui consacrons un article à part, ayant déjà étudié assez en détail ce problème important.

14. L'anglais s'enseigne de façon différente selon qu'il est langue maternelle ou langue seconde, et son importance varie suivant les pays du Commonwealth. Langue maternelle unique, langue seconde apprise avant d'autres langues étrangères: voilà les deux extrêmes qui encadrent diverses variations. Néanmoins dans nombre de régions du Commonwealth l'anglais est langue d'enseignement dans les écoles secondaires et les établissements d'enseignement supérieur; parfois il est enseigné dans les dernières classes de l'école primaire, ou même dès la première année. Pendant longtemps l'anglais demeurera dans le Commonwealth la langue internationale de la technologie et du commerce, de la vie publique et des professions libérales. Souvent l'anglais facilite les communications avec l'étranger, mais il est malaisé de protéger la pureté de l'anglais parlé et écrit, faute de pédagogues habiles, au fait des données linguistiques et sociales. Une formation spéciale devrait leur permettre d'enseigner prononciation, intonation, syntaxe et grammaire à des élèves pour qui l'anglais n'est pas une langue maternelle, parlée de façon idiomatique. Ces difficultés se retrouvent en Angleterre même, et en apprenant à enseigner l'anglais comme langue seconde, les professeurs acquerront sans doute des connaissances et une expérience qui leur serviront pour l'enseignement de l'anglais parlé et écrit aux enfants dont c'est la langue maternelle.

15. Une formation spéciale suffisante et une expérience récente quant à l'enseignement de la langue sont indispensables. A l'heure actuelle cette formation pêche en quantité et en qualité dans tout le Commonwealth, en dépit d'un certain progrès dû à l'expansion des services du *British Council*,

à l'augmentation du nombre des instructeurs formés à Londres et Edimbourg, aux nouveaux cours des diverses écoles normales et institutions techniques d'Angleterre et du Pays de Galles, et surtout aux efforts de l'Inde, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, sans oublier le collège Makerere en Ouganda, à Nairobi et en Nigeria. Songeons aussi à l'aide des États-Unis, et aux services rendus par les spécialistes américains et scandinaves en linguistique générale, fondement de la besogne entreprise.

16. Mais de vrais progrès dépendront d'efforts redoublés. Il faudra créer des cours universitaires de linguistique générale et, aux autres niveaux, des cours conçus selon une méthode spéciale reliée à la formation pédagogique. Nous conseillons en outre des classes élémentaires en phonétique, syntaxe, vocabulaire et conversation, et l'emploi de moyens visuels spéciaux.

17. Une fraction des places qui seraient offertes aux futurs professeurs devrait être réservée à ceux qui enseigneront l'anglais comme seconde langue, malgré l'obstacle que représente le manque d'étudiants dont les moyens leur permettraient de profiter de la formation requise. Le Programme prendrait une nouvelle ampleur si une aide financière permettait aux futurs enseignants d'occuper les places offertes. Les frais seraient assumés par les institutions intéressées et les gouvernements nationaux, qui financeraient le fonds des traitements et l'essor des facultés et collèges. Ces frais ne seraient probablement pas écrasants et l'on pourrait sans doute trouver les sommes nécessaires à ces projets capitaux.

18. Ces progrès devraient s'étendre à toutes les régions du Commonwealth. Il faudrait multiplier les institutions voulues au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, en créer ou en élargir dans les régions asiatiques et africaines du Commonwealth où ces problèmes se posent sur une vaste échelle. Certains pays d'Asie et d'Afrique possèdent, en matière de bourses d'études pour les langues, une expérience étendue et variée qui leur a permis de résoudre des problèmes très critiques; ils connaissent en outre une grande diversité de langues, et sont tout indiqués pour entreprendre des programmes de formation. De grands centres régionaux se chargeraient des étapes avancées et scientifiques, et le reste reviendrait à l'ensemble du Commonwealth.

19. L'enseignement de l'anglais comme langue seconde constitue un champ peu exploré. Il faudrait que la situation soit analysée à fond au cours d'une réunion qui se tiendrait l'année prochaine ou dans deux ans. Vingt ou trente personnalités du Commonwealth, choisies pour leur expérience, se réuniraient dans ce dessein en Asie ou en Afrique.

VII. ADMINISTRATION, FINANCES ET BIEN-ÊTRE

20. A nos discussions ont participé des membres qui ont quitté autrefois leur pays d'origine pour suivre, dans un «pays métropolitain», des cours d'études diverses et de formation pédagogique. Nous sommes plus que jamais convaincus qu'un certain degré de bien-être s'impose, si l'on veut que les étudiants profitent pleinement de leur période de formation dans un milieu inconnu, voire déroutant, et qu'ils ne perdent pas le bénéfice de leurs études. Le bien-être des étudiants d'outre-mer dépend de quelques

points essentiels. Tout d'abord, le pays où ils feront leurs études devrait les accueillir cordialement, et diverses mesures devraient faciliter leur adaptation à des modes d'existence nouveaux, au besoin par des cours d'orientation. Évidemment il ne serait pas toujours facile pour les étudiants d'arriver dans un nouveau pays longtemps avant la rentrée pour suivre des cours d'orientation; leur pays d'origine pourrait alors les préparer à leur nouveau milieu, bien qu'une orientation sur place soit irremplaçable.

21. Cette orientation profiterait surtout aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas celle du pays d'accueil. Leur séjour à l'étranger ne porterait tous ses fruits que s'ils pouvaient se perfectionner dans la langue de leur nouvel entourage, langue qui presque toujours sera l'anglais. Ceux qui semblent la lire, l'écrire ou même la parler couramment dans un des pays d'outre-mer peuvent parfois révéler dans leur nouvel entourage des lacunes ou des gaucheries. Les pays qui envoient leurs ressortissants suivre des cours de formation à l'étranger devraient découvrir préalablement s'ils ont besoin de cours de perfectionnement en anglais.

22. L'importance que nous accordons à l'accueil et à l'orientation des étudiants allant à l'étranger nous porte à signaler l'œuvre accomplie par certaines organisations. Ainsi le *British Council* administre une organisation régionale au Royaume-Uni, qui reçoit et guide les étudiants d'outre-mer. On trouve des organismes du même genre au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

23. Le bien-être des étudiants à l'étranger dépend en partie de leur aisance financière. Il faut songer à leur voyage vers le "pays métropolitain" et à leur entretien pendant la période de formation. Les étudiants ne peuvent sans doute pas défrayer le coût de leur voyage, qui ne doit pas non plus retomber sur le pays d'accueil. Le Royaume-Uni, disposé à accueillir un certain nombre d'étudiants, a consacré à ce programme un certain montant; si une partie servait à payer les frais de voyage, le nombre des étudiants allant en Angleterre en serait forcément réduit. C'est pourquoi les pays bénéficiaires devraient normalement assumer les frais de voyage de leurs étudiants, comme ils l'ont toujours fait d'ailleurs au profit de ceux qu'accueillait le Royaume-Uni. Toutefois une portion des fonds disponibles en Angleterre pourrait couvrir en partie les frais de déplacement des étudiants de pays comparativement petits et isolés, qui ont besoin de l'aide de l'extérieur pour profiter des programmes de formation. Nous espérons cependant que certains pays d'accueil se chargeront entièrement des frais de voyage des étudiants de l'étranger, sans diminuer le nombre des places disponibles dans leurs établissements d'enseignement.

24. Les frais de séjour des étudiants en pays métropolitain posent des problèmes différents, et sont souvent plus élevés pour les étrangers que pour les nationaux. Nous estimons que des allocations de séjour devraient s'intégrer aux programmes de formation offerts aux étudiants d'outre-mer et qu'elles devraient être entièrement défrayées par des subventions. Cela réduirait il est vrai le nombre de places offertes par le Royaume-Uni, mais les étudiants qui n'auraient plus à souffrir d'un sentiment d'insécurité donneraient un meilleur rendement.

VIII. ORGANISME ADMINISTRATIF À L'INTÉRIEUR DU COMMONWEALTH

25. Nous avons étudié avec intérêt la proposition de la Nouvelle-Zélande quant à la création d'un organisme administratif permanent pour le Commonwealth, et la plupart d'entre nous l'approuvent à condition qu'il ne fasse pas double emploi avec les organismes existants. Un service complexe serait sans doute inutile, et il suffirait peut-être de contacts entre membres du personnel, choisis pour leur connaissance des problèmes éducatifs. Seul un service de ce genre permettrait, croyons-nous, de donner une suite pratique aux bonnes intentions exprimées au cours de la Conférence. Un organisme central serait fort utile pour le choix des étudiants d'outre-mer voulant suivre à l'étranger des cours de formation professorale; il déterminerait les qualités et les normes et s'informerait des besoins et des moyens d'y répondre. Nous répétons cependant que c'est là une opinion majoritaire et non pas unanime à laquelle certains de nos membres, dont le Pakistan, ne souscrivent nullement.

IX. CONCLUSION

26. Avant de conclure, en examinant le sens et les conséquences de nos recommandations, nous voulons résumer les offres formulées par les délégués. Nous avons évité de détailler les besoins et les ressources de chacun des pays représentés, de crainte de devoir réduire la partie essentielle de notre rapport. D'ailleurs des données statistiques complexes sur la formation des enseignants ne pourraient avoir qu'une valeur éphémère, étant donné que la situation se modifie rapidement et de façon constante.

27. Le Royaume-Uni a proposé d'accueillir environ 500 futurs enseignants, ce qui entraînerait une dépense annuelle de 250,000 livres sterling pendant cinq années. Dans le cadre de ses programmes d'assistance technique, le Canada est disposé à contribuer à l'extension du programme de formation et de recrutement des instituteurs; il est probable qu'au cours des cinq années prochaines, le Canada disposera à ce chapitre de 3 millions de dollars, soit de 220,000 livres par an. La contribution globale de l'Australie sera sans doute considérable, et la Nouvelle-Zélande, l'Inde et nombre d'autres pays ont formulé des offres intéressantes dans les domaines spécialisés où ils peuvent être utiles. Mais même si l'on tient compte des programmes existants, toutes ces contributions ne peuvent répondre qu'à une partie des besoins du Commonwealth; il faut néanmoins y voir un début intéressant, et nous sommes persuadés que le Programme prendra toujours plus d'ampleur. Nous avons déjà dit que dans l'avenir immédiat les pays intéressés ne pourront obtenir toute l'assistance extérieure requise; nous espérons qu'une aide limitée mais promptement permettra aux pays en progrès de se passer bientôt de l'aide de l'étranger ou de la choisir avec plus de soin. Ainsi se rapprochera le moment où l'assistance dans le domaine de l'éducation s'effectuera presque toujours sur une base réciproque. Jusqu'à ce que ce moment arrive (il semble lointain pour les pays comparativement petits, pauvres et isolés) nous sommes convaincus que les pays favorisés surmonteront leurs propres carences, pour donner ou prêter leur expérience et une partie de leurs ressources aux régions qui en ont le plus urgent besoin.

28. Au manque général d'enseignants s'ajouteront d'autres obstacles, mais les pays offrants pourront les surmonter s'ils le veulent. Pour aider les pays où l'éducation est insuffisante, il faudra non seulement que les autres pays mettent à leur disposition les moyens dont ils disposent, mais encore qu'ils créent des cours entièrement nouveaux. Ces problèmes se posent simultanément, alors que les méthodes de formation normalienne sont en pleine évolution, en plein essor. Les difficultés s'en trouvent accrues par certains côtés, mais non par d'autres. Une période de changement et d'ajustement peut faire prendre conscience des besoins et transformer certaines de nos aspirations en réalités.

29. Nos discussions ont débordé les problèmes d'administration et de finances. Notre rapport en effet accorde une place de choix aux besoins et aux moyens d'y remédier qui ne devraient pas former seulement un ensemble d'ententes bilatérales allant du centre vers la périphérie du Commonwealth. Sans doute nous nous intéressons à ce qui se passe sur cette périphérie, mais il faut tenir compte des coordonnées de ressources et de besoins de tous les pays membres. Il ne faut pas oublier non plus l'estime et l'intérêt réciproque qui nous unissent, ni l'amitié qui nous lie.

30. Nous sommes unanimes sur un point: le Commonwealth ne peut être autonome dans le domaine de l'éducation. Chacun des pays qui le composent doit s'insérer dans un cadre universel et maintenir des contacts suffisants avec d'autres institutions internationales, avec les nations auprès desquelles ils peuvent s'instruire, et les grandes fondations éducatives. Cela dit, nous nous réjouissons d'avoir pu nous réunir dans une ambiance d'affection presque familiale. Nous aspirons au resserrement, entre pays du Commonwealth, de liens éducatifs devenus plus souples et plus diversifiés.

X. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

31. Nos recommandations principales se résument comme il suit:

Formation de base et formation avancée

- a) Pour la formation des enseignants, l'assistance doit tendre à assurer le plus d'avantages possibles par rapport aux ressources mises en œuvre (paragraphe 4).
- b) Nous recommandons que la plupart des places soient offertes aux étudiants qui suivent des cours avancés ou supplémentaires, et une fraction assez minime à la formation de base dans des cas spéciaux (paragraphe 5).

Personnel des écoles normales

- c) Une partie des fonds disponibles devrait permettre au personnel qui forme, dans les pays évolués, les futurs enseignants, de participer aux programmes pédagogiques dans les autres pays; de toutes les formules d'assistance, celle-là semble la plus efficace (paragraphe 7).
- d) Les écoles normales devraient élargir l'expérience du personnel étranger se destinant à la formation normalienne et venant de pays où les régimes scolaires sont peu développés (paragraphe 8).

- e) Certains membres du personnel des écoles normales qui accueillent les étudiants d'autres pays du Commonwealth doivent pouvoir se rendre dans les pays d'où viennent ces étudiants, afin d'acquérir l'expérience voulue (paragraphe 9).

Instructeurs scolaires de matières techniques, etc.

- f) Pour remédier au manque de candidats ayant la formation technique et générale qu'exige la préparation à l'enseignement technique, des cours spéciaux pourraient compléter l'instruction technique des jeunes gens possédant une culture générale satisfaisante (paragraphe 11).

L'enseignement de l'anglais comme langue seconde

- g) Nous recommandons qu'une partie des places offertes serve à la formation des futurs professeurs d'anglais enseigné comme langue seconde; cela nous semble essentiel (paragraphe 17).
- h) L'enseignement de l'anglais comme langue seconde devrait se répandre dans tout le Commonwealth, car c'est un champ d'action où chaque pays peut être à la fois élève et maître (paragraphe 18).
- i) Étant donné que l'enseignement de l'anglais comme langue seconde constitue un domaine encore peu exploré, les problèmes s'y rattachant devraient être étudiés par vingt à trente spécialistes du Commonwealth, réunis dans les 24 mois qui vont suivre, de préférence en Afrique ou en Asie (paragraphe 19).

Administration, finances et bien-être

- j) Songeant à l'importance du bien-être des étudiants dans les pays d'accueil, nous estimons qu'il faudrait par tous les moyens leur assurer un accueil agréable, et leur faciliter l'adaptation à un milieu et à un mode de vie nouveaux (paragraphe 20).
- k) Puisque les étudiants ne se sentiront vraiment à l'aise dans le pays d'accueil que s'ils en parlent la langue, il faudrait établir, avant ou après leur arrivée, s'ils ont besoin de cours spéciaux de perfectionnement (paragraphe 21).
- l) Les pays profitant de l'aide du Royaume-Uni se chargeraient normalement des frais de voyage de leurs ressortissants; mais un certain montant serait prélevé au besoin sur le fonds du Royaume-Uni pour défrayer une partie du coût de voyage des étudiants venant de pays comparativement petits et isolés (paragraphe 23).
- m) Le programme de formation devrait prévoir des allocations de séjour financées par des subventions, même au risque d'une réduction du nombre de places offertes par le Royaume-Uni (paragraphe 24).

Signé au nom du Comité,

par le Président,

PERCY WILSON.

28 juillet 1959

ANNEXE III

CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH SUR L'ÉDUCATION

RAPPORT DU COMITÉ DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	36
II. EXPOSÉ GÉNÉRAL DU PROBLÈME	36
III. ORGANISMES CHARGÉS DU RECRUTEMENT ET DU PLACEMENT DES ENSEIGNANTS	38
IV. MESURES POUR FACILITER LE SERVICE À L'ÉTRANGER	39
V. INFORMATION	41
VI. EXEMPLES DE COLLABORATION AU SEIN DU COMMONWEALTH	42
VII. VERS LA SOLUTION DU PROBLÈME	43
VIII. CONCLUSION	45
IX. RECOMMANDATIONS	45

I. INTRODUCTION

1. Voici le mandat qui a été assigné au Comité:

«A la lumière des besoins des différents pays du Commonwealth en fait d'enseignants de tous les niveaux, examiner dans quelle mesure les autres pays du Commonwealth pourraient répondre à ces besoins et quelles seraient les dispositions à prendre à cet égard».

2. Le Comité a étudié sous ses différents aspects la question des possibilités de recrutement d'enseignants, en tenant compte des besoins immédiats et de l'objectif du programme. Le Comité est d'avis que le but ultime des mesures à prendre en vue de recruter un personnel enseignant plus nombreux et plus compétent doit être de rendre chaque pays capable de mettre en valeur ses propres ressources pédagogiques au point de pouvoir, dans une large mesure, se passer d'aide extérieure, étant entendu que, dans certains domaines spécialisés, la collaboration du Commonwealth sera toujours nécessaire et que, dans tous les domaines, la collaboration restera toujours avantageuse pour les pays participants. Il faut que cette collaboration soit organisée de manière à tenir compte des divers besoins et ressources du Commonwealth.

II. EXPOSÉ GÉNÉRAL DU PROBLÈME

3. Notre première tâche a consisté à faire une certaine évaluation du nombre d'enseignants qu'il faudrait aux différents niveaux et à voir si les pays du Commonwealth sont en mesure de fournir eux-mêmes les sujets voulus. Le caractère et l'ampleur du problème varient d'un pays à l'autre et changent constamment sous l'influence de certains facteurs relevant du domaine de l'enseignement ou d'autres domaines. A des degrés divers, cependant, il semble que tous les pays du Commonwealth, y compris ceux où l'enseignement est le mieux organisé, souffrent d'une pénurie d'enseignants à certains échelons sinon à tous les paliers à la fois. Une grande partie du travail du Comité a consisté à faire un examen détaillé de ces besoins et à tenter d'en tracer un tableau d'ensemble aussi complet que possible avant la fin de la Conférence. Il n'a pas été possible de dresser des tableaux statistiques, mais les grandes lignes sont suffisamment claires. A certains égards, le tableau est sombre.

4. Malgré le grand nombre de postes que les différents pays espèrent pourvoir par les méthodes actuelles de recrutement, les besoins en personnel enseignant seront très grands au cours des quatre ou cinq prochaines années; dans certains cas ils sont urgents. Le Comité est convaincu qu'on ne pourra remédier à cette pénurie avant d'avoir répondu à deux autres besoins: expansion rapide de l'instruction au niveau secondaire, où l'on manque de professeurs dans plusieurs régions, et extension des programmes de formation pédagogique dans les différents pays. A cette fin, le Comité insiste sur la nécessité de prêter du personnel supérieur aux pays qui en sont dépourvus. D'après nos calculs, les écoles normales ont un besoin immédiat de 400 à 500 professeurs. Il faut plus de 1,000 nouveaux professeurs par année pour les

écoles secondaires et au moins 200 pour les écoles techniques secondaires. Les universités ont partout grand besoin de professeurs, souvent pour enseigner des sujets hautement spécialisés. Nous ne pouvons dire exactement combien il faudra de professeurs, mais nous avons obtenu assez de renseignements pour savoir qu'il dépasse la centaine.

5. Il manque surtout des professeurs de mathématiques, de sciences et, à certains endroits, d'anglais. La situation est encore plus grave du fait que même les pays les plus favorisés ont peine à trouver des professeurs dans ces domaines. Une forte partie des chiffres mentionnés plus haut pour les écoles secondaires et pour les écoles normales tient à ce que certains pays déploient de grands efforts pour élever les normes d'instruction de base de leur population et pour répandre l'instruction en général. C'est en Afrique que les besoins sont les plus urgents. La bonne volonté ne manque pas et les pays du Commonwealth sont prêts à faire des sacrifices pour s'aider mutuellement; mais on ne saurait remédier d'un coup à la grande pénurie d'enseignants qui se fait sentir dans tous les pays. Cela démontre encore davantage combien il est important d'étudier des régimes d'enseignement nationaux en envisageant un avenir assez éloigné.

6. Dans ces conditions, il importe que l'assistance soit appliquée aux domaines où elle sera le plus fructueuse. Le Comité a donc décidé de viser surtout à pourvoir les postes-clefs. La nature et la définition des postes-clefs varient d'un pays à l'autre, mais, en général, ce sont des postes pour lesquels on ne peut trouver sur les lieux un nombre suffisant de titulaires compétents, ou encore des postes qui permettent aux professeurs d'exercer une influence assez considérable dans le domaine de l'éducation.

7. Même si notre examen des possibilités de recrutement d'enseignants s'est étendu aux universités, nous nous rendons compte que, dans ce domaine, le problème présente des aspects particuliers. Nous constatons que les méthodes suivies actuellement par les universités et les collèges universitaires pour engager leur personnel donnent d'assez bons résultats dans la plupart des pays du Commonwealth. La seule proposition que nous fassions, c'est que, dans les pays où il est démontré que les échelles de rémunération croissante n'attirent pas suffisamment les candidats de l'étranger, une partie des fonds destinés aux subventions spéciales serve à augmenter les traitements attachés aux postes d'une importance particulière. Dans les autres pays, ces fonds devraient servir à attirer les professeurs de l'étranger par d'autres moyens, particulièrement en améliorant leurs perspectives de réintégration dans le personnel enseignant de leur pays d'origine; par exemple, des fonds devraient permettre aux bureaux de sélection des universités d'inviter les candidats d'origine locale qui enseignent à l'étranger à venir se présenter en personne; ou encore on devrait créer dans les universités quelques postes surnuméraires que pourraient occuper provisoirement les professeurs qui reviennent de l'étranger. Le Comité se rend compte que plusieurs des propositions, relatives au personnel, qu'il a faites dans les derniers paragraphes du présent rapport ne sauraient s'appliquer uniformément à toutes les universités, mais qu'elles pourraient être adoptées par certaines institutions dans des circonstances données.

III. ORGANISMES CHARGÉS DU RECRUTEMENT ET DU PLACEMENT DES ENSEIGNANTS

8. Le Comité a noté qu'il y a actuellement au Royaume-Uni un certain nombre d'organismes chargés de recruter des enseignants pour les autres pays du Commonwealth. Certains pays font ce recrutement par l'intermédiaire de leurs hauts-commissaires, agents généraux ou autres représentants à Londres. Dans le cas des gouvernements coloniaux, le recrutement est confié au ministère des Colonies. Dans le cas de certains postes d'enseignement dans l'Inde et au Pakistan, c'est le *British Council* qui s'en charge, sur demande du gouvernement ou de l'institution indépendante intéressée. D'autres organismes, officiels ou bénévoles, s'occupent aussi de ce recrutement.

9. Les représentants du ministère des Colonies et le *British Council* ont exposé au Comité leurs méthodes de recrutement. Voici, dans ses grandes lignes, celle du *British Council*:

- a) Se renseigner précisément sur le poste vacant, les conditions du service, au point de vue personnel et professionnel, et les conditions de vie dans le pays. On attache à ce premier travail la plus grande importance.
- b) Publier une annonce.
- c) Interviewer les candidats éventuels.
- d) Se renseigner confidentiellement sur chacun des candidats dont le nom a été retenu.
- e) Former un comité de sélection.
- f) Recommander quelques candidats à l'employeur d'outre-mer, qui reste libre de n'en accepter aucun.

La méthode du ministère des Colonies ressemble de près à celle du *British Council*, sauf que l'interview préliminaire est supprimée et que le ministère a le pouvoir de faire directement une offre d'emploi sans consulter l'employeur d'outre-mer, ce qui évite les retards qui pourraient faire perdre de bons candidats.

10. La compétence a toujours été exigée, mais en raison des transformations politiques et du besoin d'enseignants recrutés dans divers pays du Commonwealth, il importe de faire connaître de façon précise les qualités spéciales qui sont nécessaires aux candidats. Ceux-ci doivent posséder, outre les titres officiels et la compétence que requiert leur profession, une ouverture d'esprit particulière et le genre de personnalité qui convient. Ils doivent être capables de vivre en bonne intelligence avec autrui et de s'adapter à des milieux culturels nouveaux ainsi qu'à des conditions nouvelles de vie sociale et matérielle. Les employeurs feraient bien d'organiser des cours d'orientation pour ces enseignants et leurs épouses. Ces cours pourraient se donner soit dans le pays d'origine soit à l'arrivée dans l'autre pays; et de toute façon devraient être conçus avec intelligence.

11. Tout en reconnaissant qu'il appartient à chacun des pays intéressés d'opter pour le mode de sélection et d'engagement qui lui convient, le Comité a émis l'avis que les méthodes s'adaptent à la plupart des cas et que les autres pays feraient bien de les adopter. On devrait prendre des mesures pour accepter le plus rapidement possible les recommandations des comités.

de sélection. Il serait avantageux d'adjoindre au comité de sélection un représentant de la mission diplomatique intéressée, et il serait bon que ce représentant soit autorisé à accepter la recommandation au nom de l'employeur d'outre-mer, ce qui éviterait les pertes de temps.

IV. MESURES POUR FACILITER LE SERVICE À L'ÉTRANGER

12. Le Comité a examiné attentivement les éléments qui, de l'avis des organismes de recrutement, présentent des obstacles à l'enseignant désireux d'occuper un poste dans un autre pays. On les divise en deux catégories: a) salaire et avantages pécuniaires; b) autres difficultés.

Salaire et avantages pécuniaires

13. A l'enseignant qui va occuper un poste dans un autre pays, on doit donner l'assurance a) que le montant net de la rémunération qu'il recevra, compte tenu des impôts et du coût de la vie, ne sera pas inférieur à celui qu'il touche chez lui et b) que les dépenses supplémentaires que représente pour lui l'établissement temporaire dans un autre pays et, dans bien des cas, les frais d'instruction des enfants, ne lui causeront pas une perte d'argent. Ajoutons que s'il voit la possibilité d'y faire quelques économies, il envisagera plus volontiers de prendre un poste dans un autre pays ou de s'y faire envoyer. Il est donc nécessaire de le rassurer sur ce point en lui fournissant des renseignements précis et complets sur les conditions d'existence dans le pays en question, y compris le coût de la vie. Cependant, comme la rétribution du personnel enseignant présente des différences marquées dans les divers pays du Commonwealth, il sera nécessaire dans certains cas d'ajouter un supplément aux appointements prévus. Le Royaume-Uni a proposé à la Conférence de mettre à la disposition des enseignants recrutés dans ce pays en vue de postes-clés dans d'autres pays du Commonwealth, des allocations spéciales qui leur permettront de subvenir à leurs besoins dans une mesure raisonnable et de rencontrer leurs frais supplémentaires. Il ressort toutefois des débats qui ont suivi la présentation de ces propositions que les salaires du personnel enseignant diffèrent tellement d'un pays à l'autre que les allocations en question ne conviendraient pas toujours. Quoi qu'il en soit, une assistance financière quelconque serait indispensable dans les pays où les salaires des enseignants sont par trop inférieurs à ceux des pays d'origine. Dans certains pays, toutefois, on craint que de telles allocations aux enseignants recrutés dans le cadre d'un nouveau plan ne mécontentent leurs collègues qui travaillent à des conditions moins avantageuses. Dès lors, il semblerait plus juste que l'aide financière vienne, non pas de l'organisme employeur et sous la forme d'un supplément au salaire, mais sous la forme d'allocations spéciales provenant de l'extérieur du pays.

14. Le Comité formule, en conséquence, les vœux suivants:

- (1) Que la Conférence recommande, aux gouvernements qui sont en mesure de le faire, d'octroyer des allocations spéciales afin qu'il soit plus facile de pourvoir les postes-clés.
- (2) Que les allocations varient suivant les cas et soient accordées d'une façon acceptable par le pays bénéficiaire comme par le pays donateur.

Autres difficultés

15. a) *Logement et éducation des enfants*

Il est un point qui ne doit laisser aucun doute dans l'esprit de l'enseignant, qui va occuper un poste dans un autre pays: l'assurance d'y trouver un logement convenable pour sa famille et lui-même et de pouvoir y faire instruire ses enfants d'une façon satisfaisante.

b) *Questions administratives*

Il importe particulièrement d'assurer une administration efficace et sympathique pour régler les questions de salaires, de déplacements d'un poste à un autre, etc. Il importe aussi de fournir tout le matériel nécessaire pour l'enseignement.

c) *Reconnaissance du service à l'étranger*

Nous avons constaté qu'il existe des différences marquées dans la façon dont les divers pays tiennent compte du service à l'étranger. Dans certains pays, on ne compte ce service que partiellement; par exemple, on accorde l'équivalent de deux augmentations annuelles pour trois années de service. Le Comité estime qu'il n'est pas juste d'accorder moins que le crédit normal pour toute période de service dans un autre pays.

d) *Perspectives d'avancement et de réinstallation*

Beaucoup d'instituteurs craignent de nuire à leur avancement en enseignant dans un pays autre que le leur. Les organismes employeurs et les personnes dont relèvent les nominations ne tiennent pas toujours compte de la valeur du service à l'étranger. Aussi les enseignants qui rentrent dans leur pays éprouvent-ils quelquefois beaucoup de difficulté à obtenir un poste qui leur convienne. D'autre part, ils ne peuvent d'ordinaire se présenter en personne au temps de l'année où se font les nominations, ce qui joue aussi à leur détriment. Quand un instituteur est prêté pour une courte période, ces difficultés sont moindres, mais elles subsistent, car l'organisme employeur, parce qu'il doit constamment tenir ses cadres remplis, n'est pas toujours en mesure de réinstaller l'enseignant dans un poste absolument semblable à celui qu'il occupait avant de partir.

e) *Pension de retraite*

Nous avons constaté que la question de la pension de retraite a donné lieu quelquefois à des difficultés. Au Royaume-Uni, par exemple, le temps de service à l'étranger qui peut être compté dans le calcul de la pension est limité à cinq ans, sauf dans certains cas.

f) *Réinstallation*

D'autres problèmes se posent lorsque l'enseignant rentre dans son pays. Il est obligé quelquefois de se trouver une nouvelle maison ou de louer un logement provisoire. Il peut aussi éprouver de la difficulté à placer ses enfants dans des écoles qui leur conviennent, et être appelé à résoudre une foule d'autres problèmes personnels.

16. Le Comité reconnaît que les difficultés signalées dans les paragraphes précédents ne peuvent être résolues que grâce à l'adoption de certaines mesures par les pays concernés ainsi qu'à leur collaboration et leur bonne volonté. Le Comité recommande en conséquence que les autorités compétentes de chacun des pays soit invitées, lorsque les circonstances l'exigent, à faciliter le service des instituteurs qui enseignent à l'étranger en s'employant à sauvegarder les intérêts de ceux-ci aux points de vue suivants:

- a) Logement et éducation des enfants (paragraphe 15a)
- b) Administration efficace et sympathique (paragraphe 15b)
- c) Reconnaissance des temps de service par les autorités scolaires des deux pays (paragraphe 15c)
- d) Avancement (paragraphe 15d)
- e) Droit au réengagement et à l'envoi dans un autre pays (paragraphe 15d)
- f) Pension de retraite et autres questions telles l'établissement de régimes de pension valables dans les deux pays et le prolongement généreux (dans les cas où il existe actuellement certaines restrictions) du temps de service à l'étranger qui compte pour la pension (paragraphe 15e)
- g) Réinstallation au retour (paragraphe 15f)

V. INFORMATION

17. Nous estimons qu'il importe de faire connaître le plus possible le besoin qu'ont les pays du Commonwealth d'enseignants venant de l'étranger, et de faire comprendre aux autorités de l'enseignement, aux enseignants eux-mêmes et à ceux qui voudraient le devenir l'importance et le rôle du service à l'extérieur. Pour répondre à ce besoin urgent, il faudra éveiller l'opinion publique. Quelques membres du Comité ont demandé avec instance qu'on envisage d'établir un service d'éducation du Commonwealth qui dresserait une liste d'enseignants disposés à servir dans n'importe quel pays du Commonwealth. Ce projet ne manque pas d'attrait à plusieurs points de vue; les enseignants y trouveraient, par exemple, la possibilité d'une carrière qui leur permettrait de voyager dans divers pays du Commonwealth. Mais la réalisation d'un tel projet comporterait apparemment de grandes difficultés du point de vue financier et administratif; en outre, il ne serait pas toujours facile d'assurer aux enseignants de bonnes perspectives d'avancement. Après un assez long examen de divers aspects de ce projet, le Comité en est venu à la conclusion qu'il est nécessaire de l'étudier d'une manière plus approfondie qu'on n'a pu le faire au cours de la conférence. Le Comité recommande que la création d'un Service d'éducation du Commonwealth soit examinée de près par l'organisme inter-Commonwealth dont on a proposé l'établissement.

18. Il pourrait cependant y avoir de grands avantages, à l'heure actuelle, à instituer, à Londres ou ailleurs, un petit centre qui serait chargé de recueillir et de fournir tous les renseignements nécessaires aux pays du Commonwealth et qui s'occuperait de mettre les personnes intéressées en communication avec les organismes de recrutement. Un centre de ce genre faciliterait le recrutement même s'il ne s'en chargeait pas directement; le recrutement continuerait de se faire sur une base bilatérale entre les différents pays du Commonwealth

en vertu des accords en vigueur. Si l'on établissait ce centre à Londres, les représentants des pays du Commonwealth pourraient, d'une façon ou d'une autre, participer à son fonctionnement. On a aussi pensé qu'il serait bon d'organiser dans chacun des pays du Commonwealth un petit centre où l'on s'occuperait de tenir à jour tous les renseignements concernant les postes vacants ainsi que la liste des enseignants disponibles.

19. Les délégués ont admis que, vu la pénurie d'enseignants à l'heure actuelle, le centre projeté aurait au début une longue liste de demandes, mais l'organisme en question pourrait, non seulement fournir de plus amples renseignements et dans un plus court délai aux éducateurs qui songent à servir à l'étranger, mais aussi en attirer d'autres qui n'ont jamais auparavant songé à enseigner à l'extérieur. Cet organisme pourrait aussi éveiller l'intérêt des étudiants dans les écoles, écoles normales et universités. On devrait aussi recourir aux associations d'enseignants.

Afin qu'il soit plus facile de recruter des enseignants pour les pays du Commonwealth ou d'en prêter à ces pays, sans préjudice des ententes qui existent déjà, le Comité recommande l'établissement d'un organisme de faible ampleur qui fournirait des renseignements dans les domaines suivants:

- a) postes d'enseignement vacants et conditions de travail
- b) recrutement d'un personnel compétent pour l'enseignement à l'étranger.

De plus le Comité recommande qu'on en vienne à considérer le temps passé par les enseignants dans les pays du Commonwealth comme un avantage pour l'obtention d'un emploi subséquent, étant donné que l'expérience acquise à l'étranger et l'esprit d'initiative qui en est le fruit font plus que compenser les inconvénients d'un séjour au loin.

VI. EXEMPLES DE COLLABORATION AU SEIN DU COMMONWEALTH

Personnel assigné à des institutions particulières

20. Au cours de nos discussions, nous nous sommes rendu compte que ce programme d'aide en matière d'éducation offre des avantages nombreux et variés. Ce n'est pas seulement un moyen de remédier à la pénurie d'enseignants qui existe dans la plupart des pays du Commonwealth, mais c'est aussi un moyen de collaborer au progrès des méthodes d'éducation. Cette assistance peut aider un pays à se créer un personnel suffisant et elle peut provoquer d'utiles rencontres entre éducateurs de différents pays. On a proposé de prêter pour une courte période des spécialistes et des experts qui travailleraient dans des domaines précis; ce plan comporte de précieux avantages. D'autre part, plusieurs institutions ont une bonne proportion d'étudiants d'autres pays et doivent répondre aux besoins particuliers de ces étudiants. Il est probable que le nombre de ces institutions augmentera à la suite des diverses mesures qui ont été proposées au cours de la Conférence. Pour faire face à cette situation, nous croyons qu'il est désirable que quelques-uns des membres du personnel de ces institutions aient la chance de visiter les pays d'origine de ces étudiants afin d'être en mesure d'orienter leur travail de façon plus efficace. Il serait aussi avantageux pour ces institutions de jouir

des services d'un personnel venant de l'étranger pour pouvoir mettre à profit ses connaissances spécialisées. Ce programme d'échange existe déjà dans une certaine mesure, mais il faudrait lui donner plus d'ampleur.

Liens étroits entre pays du Commonwealth en matière d'éducation

21. Le Comité a écouté avec grand intérêt les renseignements qu'on a fournis sur le programme de collaboration qui existe entre la Nouvelle-Zélande et les îles Fidji: depuis plus de 30 ans, des éducateurs de la Nouvelle-Zélande vont enseigner aux îles Fidji, tout en conservant leur poste, leurs perspectives d'avancement et leurs droits à la pension de retraite dans le régime d'enseignement de la Nouvelle-Zélande.

Le Comité est d'avis que cette formule pourrait servir à un programme d'échange d'éducateurs entre les divers pays du Commonwealth ou entre les autorités régionales de différents pays. Le Comité recommande que le système de collaboration qui existe entre la Nouvelle-Zélande et les îles Fidji soit étudié par les autorités des autres pays afin de déterminer si l'on devrait y établir un système du même genre.

VII. VERS LA SOLUTION DU PROBLÈME

22. Comme on l'a déjà dit, en raison de la grave pénurie d'enseignants qui existe dans certains pays, il est presque impossible d'apporter immédiatement une solution d'ensemble au problème. Le Comité a été vivement impressionné par l'urgence des besoins et il s'est rendu compte de la nécessité de faire l'impossible pour trouver une solution satisfaisante. Les pays qui jouissent d'un régime d'enseignement plus développé ont clairement démontré qu'en dépit de la pénurie de personnel dont ils souffrent eux-mêmes, ils tiennent à faire tout leur possible pour collaborer et pour venir en aide aux autres pays du Commonwealth.

23. Le Royaume-Uni nous a appris que plus de 2,500 enseignants partent chaque année pour enseigner dans d'autres pays du Commonwealth, soit de façon permanente, soit pour peu de temps. En outre, on prête un grand nombre de spécialistes et d'experts. Le Royaume-Uni a l'intention de faire encore davantage et il espère que son aide augmentera régulièrement quand il aura trouvé assez de personnel pour ses propres maisons d'enseignement.

24. Malheureusement, les pays du Commonwealth ont besoin d'enseignants dans les mêmes domaines que le Royaume-Uni; dans les circonstances actuelles, on ne peut guère s'attendre à une augmentation prochaine du nombre des enseignants prêtés à l'étranger. Quoi qu'il en soit, on s'efforcera d'intensifier le recrutement. Le Royaume-Uni accepte en principe qu'il faudra des subventions spéciales pour recruter le personnel britannique nécessaire dans le cas de certains postes-clés. Le gouvernement de Sa Majesté est disposé à affecter une somme assez considérable à cette fin et aussi pour aider à résoudre quelques-uns des problèmes dont on a déjà parlé dans ce rapport. On espère aussi augmenter l'aide aux autres pays en leur envoyant des spécialistes pour de courtes périodes de temps. Le gouvernement du Royaume-Uni a l'intention de faire rechercher par des organismes appropriés des méthodes plus efficaces pour le recrutement d'enseignants destinés aux autres pays du Commonwealth et pour leur réintégration ultérieure au pays.

25. En raison de leurs propres besoins, les autres pays du Commonwealth ne peuvent pas se permettre de prêter un grand nombre d'enseignants pour de longues périodes de temps, mais ils pourraient apporter leur contribution en envoyant à l'étranger, pour des périodes relativement courtes, des spécialistes et des experts qui occuperaient des postes où ils pourraient exercer la plus grande influence sur le régime d'enseignement du pays.

26. Dans le cadre de son programme actuel, le Canada peut (et c'est d'ailleurs son intention) contribuer dans toute la mesure de ses forces à combler la pénurie d'enseignants qui existe dans les pays peu développés du Commonwealth.

Le Canada a déclaré qu'il peut, avec les ressources financières dont il dispose, répondre à un plus grand nombre de demandes d'assistance et qu'il est prêt à accorder une attention spéciale aux demandes qui tombent dans les catégories suivantes:

- a) Pour de brefs séjours d'enseignants au Canada (jusqu'à six mois)
- b) Pour permettre à des équipes d'éducateurs canadiens de se rendre dans d'autres pays en vue d'y fonder, perfectionner, conseiller ou aider de quelque manière des écoles normales
- c) Pour la sélection de spécialistes canadiens de compétence reconnue dans l'enseignement des mathématiques et des sciences, en vue de cycles d'études et de brèves séries de cours
- d) Pour des enseignants diplômés qui désirent se spécialiser davantage

27. L'Inde s'est déclarée disposée à fournir quelques enseignants et des moyens de formation professionnelle dans le domaine des sciences, de la technologie, des humanités (surtout de l'indologie) et des sciences sociales.

28. L'Australie fait déjà beaucoup, surtout dans l'Asie du Sud-Est, et particulièrement dans le cadre du Plan de Colombo, des Nations Unies et des institutions spécialisées qui s'y rattachent. Plus de la moitié de la contribution de l'Australie au programme de formation prévu par le Plan de Colombo est déjà consacrée aux pays du Commonwealth. L'Australie est disposée, cependant, à augmenter son apport au programme d'éducation du Commonwealth par l'extension des cours actuels ou autrement. Elle pourrait fournir des spécialistes en pédagogie et en formation pédagogique, des experts dans le domaine de l'inspection et de la surveillance des écoles, des professeurs de matières techniques ainsi que des éducateurs spécialisés dans certains domaines où l'Australie a déjà acquis une expérience assez considérable, tels que l'enseignement rural (y compris la direction des écoles d'une seule classe), les cours par correspondance et par radio, l'enseignement hors-cadre des universités, l'enseignement des arts et métiers et des arts domestiques, la culture physique. Le nombre d'enseignants que l'Australie pourrait fournir dépendrait des demandes et d'une évaluation plus exacte des ressources.

29. Bien que la Nouvelle-Zélande soit un petit pays, elle fournit beaucoup d'enseignants aux programmes d'entraide qui fonctionnent actuellement au sein du Commonwealth, et elle est prête à étudier la possibilité d'offrir ses services à de nouvelles régions. Les domaines où les enseignants de Nouvelle-Zélande peuvent rendre le plus de services sont les suivants: écoles normales; formation des instituteurs pour écoles d'une seule classe ou de deux classes;

préparation du personnel des écoles d'arts et métiers; inspection et surveillance des écoles; élaboration des programmes d'étude; publications scolaires; enseignement agricole supérieur; enseignement primaire, secondaire et technique par correspondance.

30. Le Pakistan serait heureux d'encourager ses enseignants à servir dans d'autres pays du Commonwealth. Comme d'autres pays, le Pakistan souffre d'une grande pénurie de professeurs de sciences et dispose d'un certain nombre de professeurs pouvant enseigner d'autres matières. Ses universités seraient à même de fournir des professeurs pour les matières suivantes: études islamiques (histoire, philosophie, civilisation et culture), sciences économiques, histoire, philosophie, langues orientales, sciences biologiques, agriculture, sylviculture et zootechnie.

VIII. CONCLUSION

31. Notre Comité n'a pu jusqu'à présent faire correspondre exactement les besoins de l'éducation et les ressources disponibles. Il est clair, cependant, que la pénurie d'enseignants constitue un grave problème que le Commonwealth doit résoudre s'il veut répondre aux justes exigences de ses peuples en matière d'éducation. L'insuffisance des ressources et les difficultés administratives dans plusieurs pays du Commonwealth sont des réalités dont il faut tenir compte. Mais l'esprit de collaboration qui a présidé à nos discussions permet d'espérer qu'on fera un grand effort pour vaincre toutes les difficultés qui se présentent, et nous souhaitons ardemment que tous ceux qui doivent donner suite à nos recommandations se rendent compte de l'urgence du problème à résoudre.

32. Nous sommes convaincus que tous les moyens employés pour résoudre les problèmes immédiats doivent être envisagés dans une perspective lointaine. Nous croyons que les enseignants qui iront servir dans d'autres pays du Commonwealth se rendront utiles à la fois aux habitants de ces pays et à leurs propres concitoyens, dont ils enrichiront la vie sociale et intellectuelle.

33. Nous croyons aussi que les recommandations que nous avons formulées sur ces besoins à courte échéance finiront par établir un système de collaboration permanente; mais il ne faut pas oublier que la réalisation de ces recommandations ne sera que la première étape du grand effort qu'il faudra faire pour résoudre un problème qui concerne le Commonwealth tout entier.

IX. RECOMMANDATIONS

Voici un résumé des principales recommandations que renferme le rapport.

1. Afin que l'assistance soit accordée là où elle est le plus nécessaire et sera le plus profitable, le Comité souhaite que les gouvernements du Commonwealth fassent tout leur possible pour pourvoir les postes-clés dans les pays où il y a pénurie marquée d'enseignants (paragraphe 4-6).

2. En cas de besoin, il faut aider à pourvoir ces postes en versant aux enseignants des subventions spéciales calculées en tenant compte du poste et du candidat (paragraphe 13 et 14).

3. Il faut sauvegarder les intérêts des enseignants qui servent à l'étranger en ce qui concerne le logement, l'instruction de leurs enfants, leurs rapports

avec l'administration, le crédit accordé pour service en dehors du pays d'origine, l'avancement, la réintégration, et le droit à être prêté à un autre pays, la pension de retraite et le rétablissement de l'instituteur au moment de son retour (paragraphe 15 et 16).

4. Il y a lieu d'étudier la possibilité d'établir un Service d'éducation du Commonwealth (paragraphe 17).

5. Il y a lieu de créer un organisme de proportions restreintes qui fournira des renseignements sur les situations vacantes et sur les enseignants disponibles pour service à l'étranger (paragraphe 18 et 19).

6. Il faudrait prendre des mesures pour que les intéressés se rendent compte de la valeur du service à l'étranger du point de vue professionnel (paragraphe 19).

7. Les pays, les autorités régionales du Commonwealth doivent étudier la possibilité de se prêter mutuellement des enseignants (paragraphe 21).

Signé, au nom du Comité,

par le Président,

K. G. SAIYIDAIN.

25 juillet 1959

ANNEXE IV

CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH SUR L'ÉDUCATION

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. MANDAT DU COMITÉ	48
II. IMPORTANCE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	48
III. RESSOURCES DU COMMONWEALTH	48
IV. DÉFINITIONS	49
V. BESOINS ET MOYENS D'Y RÉPONDRE	50
VI. AUTRES MESURES	52
VII. ORGANISMES PERMANENTS DE CONSULTATION ENTRE LES PAYS DU COMMONWEALTH	54
VIII. FORMATION ET EXPÉRIENCE DANS L'INDUSTRIE	54
IX. RESSOURCES FINANCIÈRES	55
X. CONCLUSIONS ET RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET PROPOSI- TIONS	56

I. MANDAT DU COMITÉ

1. Au début de sa première séance plénière, la Conférence du Commonwealth sur l'éducation nous a constitués en comité pour étudier la question de l'enseignement technique et elle nous a donné le mandat suivant:

«Établir dans quelle mesure les pays du Commonwealth peuvent s'entraider pour développer chez eux, selon leurs besoins, l'enseignement et la formation techniques, y compris la formation au sein de l'industrie, et rechercher les moyens à prendre pour assurer cette entraide.»

II. IMPORTANCE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

2. Dès le début de nos discussions, nous nous sommes rendu compte de l'importance vitale de l'enseignement technique pour les pays du Commonwealth. Toutes ces nations s'efforcent d'augmenter le rendement et l'efficacité de leurs industries actuelles et d'établir de nouvelles entreprises pour consolider leurs économies et relever le niveau de vie de leurs populations. Le rythme de l'évolution moderne s'étant accéléré partout, l'urgence d'un enseignement technique plus intense se révèle de plus en plus grande. Tous les pays ont besoin d'un plus grand nombre de scientifiques, d'ingénieurs et de techniciens pour augmenter dans tous les domaines le rendement des entreprises existantes et pour établir les nouvelles industries dont elles ont besoin et qu'elles voudront certainement mettre sur pied. La clé de ce progrès général ne peut se trouver que dans le développement de l'enseignement technique.

III. RESSOURCES DU COMMONWEALTH

3. Nous avons abordé notre tâche conscients de ce que les pays du Commonwealth peuvent mettre au service de l'enseignement technique des ressources considérables et variées. On retrouve dans le Commonwealth à peu près tous les genres d'industries. Certains pays possèdent de grandes industries de fabrication; d'autres, une importante production primaire. L'agriculture, sous toutes ses formes, est développée dans chacun de ces pays, et dans quelques-uns sur une très grande échelle. Tous possèdent des services d'utilité publique: transports, logement, services de santé et d'hygiène publiques. Ces industries, ces services publics ont grand besoin des améliorations que leur apporteraient des techniques nouvelles. Avec les institutions d'enseignement technique déjà établies ou qui s'établissent au fur et à mesure des besoins de l'industrie, il y a là des possibilités considérables d'enseignement et de formation techniques. Grâce à un effort collectif et à la collaboration de tous, les ressources potentielles d'éducation et de progrès pourraient être exploitées plus à fond, plus rapidement et plus efficacement. Les pays représentés au sein du Comité ont convenu qu'il serait avantageux pour chacun d'entre eux de collaborer à cet égard dans toute la mesure du possible.

4. Une autre question d'intérêt général nous a frappés. Tous les délégués se sont rendu compte de l'immense avantage que chaque pays pourrait retirer, quel que soit son degré d'industrialisation, du fructueux échange d'idées qui se produirait si les peuples des différentes parties du Commonwealth exécutaient de concert des tâches d'intérêt commun. L'enthousiasme contagieux qui résulte de ces contacts peut, à la longue, apporter à chacun des pays du Commonwealth des avantages aussi importants que les résultats directs d'un programme destiné à pourvoir aux besoins les plus immédiats.

5. Nous croyons que le succès de toute tentative visant à l'expansion de l'enseignement et de la formation techniques au sein du Commonwealth dépend surtout de la solution de deux problèmes fondamentaux. Le premier consiste à équilibrer le besoin de techniciens et les services de formation technique assurés par les institutions ou l'industrie. Le second, la demande dépassant de beaucoup les ressources, consiste à assurer à tous les pays du Commonwealth une part équitable de l'effectif actuel des techniciens. Notre tâche s'est résumée surtout à trouver une solution à ces deux problèmes.

IV. DÉFINITIONS

6. Nous avons constaté, avant d'examiner ces problèmes dans tous leurs détails, que les expressions qui servent à désigner les différents niveaux de compétence et de formation, dans certaines branches de l'enseignement technique, diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre et même d'une région à l'autre du même pays. Pour éviter tout malentendu, nous avons cru bon d'établir des définitions pour les fins du présent rapport. Dans le domaine des sciences exactes et du génie, les définitions suivantes nous ont paru utiles:

Technologue: Diplômé universitaire en sciences ou en génie, ou professionnel assimilé, chargé de l'application des connaissances et méthodes scientifiques à l'industrie.

Technicien: Spécialiste que sa formation technique ou son expérience pratique rendent capable de travailler sous la direction générale d'un technologue.

Ouvrier spécialisé: Travailleur qui a fait l'apprentissage prescrit d'un métier et exerce ce métier dans un atelier.

7. Dans les domaines étrangers aux sciences et au génie, ces définitions n'ont pas tout à fait la même précision. Nous avons jugé, cependant, qu'il n'y aurait aucune utilité à fixer des définitions correspondantes pour ces domaines et nous sommes convenus que ces termes seraient employés à toutes fins pratiques pour indiquer les niveaux comparables de compétence et de formation en médecine, pharmacie, commerce, agriculture, art vétérinaire et sylviculture.

8. A notre avis, le décalage entre le palier du technologue et celui de l'ouvrier spécialisé est assez considérable, mais il ne nous semble ni nécessaire ni utile de définir tous les paliers intermédiaires. Nous avons décidé que le mot "technicien" servirait dans la plupart des cas et que, lorsque la chose serait nécessaire, il pourrait être modifié par des qualificatifs comme les suivants: "technicien supérieur", "technicien inférieur".

V. BESOINS ET MOYENS D'Y RÉPONDRE

9. Toutes les délégations ont exposé les besoins d'assistance de leurs pays en ce qui concerne l'enseignement et la formation techniques; elles ont aussi exposé les ressources que leurs pays pouvaient offrir aux autres pays du Commonwealth. Les paragraphes suivants indiquent, en termes généraux, la nature des principaux besoins et les ressources disponibles pour répondre à ces besoins. Dans ces paragraphes, nous n'essayons pas de donner une liste complète des besoins ou des ressources ni de limiter l'étendue de la collaboration ou de l'assistance mutuelle qu'on pourrait organiser. D'autres besoins existent sûrement et d'autres encore apparaîtront plus tard. Plusieurs pays ont déclaré, au cours de nos délibérations, qu'ils ne pouvaient faire de promesses fermes en ce moment, mais qu'ils étaient disposés à conclure des ententes bilatérales avec les autres pays du Commonwealth pour leur venir en aide.

Personnel enseignant pour les institutions techniques

10. Nos discussions ont clairement démontré que, à l'heure actuelle, tous les pays souffrent d'une pénurie d'enseignants spécialisés dans les matières techniques au niveau universitaire et aux autres niveaux. A titre d'exemple des besoins particuliers qui résultent de cette pénurie, le Ghana et la Malaisie demandent des professeurs munis de grades universitaires pour leurs instituts et leurs écoles techniques; l'Afrique-Orientale, Aden et Malte ont des besoins analogues en ce qui concerne leurs instituts techniques et les départements techniques de leurs écoles secondaires; pour sa part, la Nigeria manque de personnel pour ses instituts techniques et ses écoles d'arts et métiers; il faut au Pakistan de petites équipes de professeurs hautement qualifiés afin de relever les normes de l'enseignement et de la recherche dans ses institutions. Nous mentionnons ces quelques cas à seule fin d'illustrer la variété des besoins dont nous avons pris connaissance. Cette grande pénurie d'enseignants atteint presque tous les pays du Commonwealth. Dans certains pays, seul le recrutement d'enseignants d'autres pays du Commonwealth pourra répondre aux besoins. Comme cette pénurie se retrouve dans tous les pays du Commonwealth, nous avons dû admettre qu'il serait peu pratique d'adopter des mesures extrêmes afin de combler tous les postes dans certains pays. Les prêts et affectations de professeurs à des postes de l'étranger, qui se poursuivent déjà depuis quelque temps, se continueront sans doute, et nous sommes heureux de noter que certains pays se sont déclarés prêts à augmenter leur assistance.

11. Cette pénurie générale d'enseignants durera peut-être assez longtemps; à notre avis, pour remédier à la situation, il faudrait établir dans chaque pays des écoles normales qui fourniraient les enseignants voulus. On a fait quelque progrès dans ce domaine, mais il s'écoulera encore plusieurs années avant qu'il y ait assez d'écoles normales, qu'elles aient recruté leur personnel et qu'elles soient en état de décerner leurs diplômes. En attendant, s'ils veulent conserver un personnel enseignant suffisant, ces pays auront besoin d'aide pour la formation de leurs professeurs; Ceylan, Malte, la Nigeria, les Antilles et d'autres ont demandé à divers pays de recevoir leurs élèves dans leurs écoles normales. En réponse à cette demande, le Royaume-Uni, le Canada et

L'Australie ont déclaré qu'ils avaient l'intention d'augmenter, dans les écoles normales techniques, le nombre des places réservées aux étudiants des autres pays du Commonwealth.

12. Il faut aussi former des cadres pour les écoles techniques. Ainsi, le Ghana et Ceylan cherchent à faire former leurs enseignants dans d'autres pays, tandis que les Antilles et Aden veulent les former sur place avec l'aide d'un personnel recruté outre-mer. Plusieurs pays se sont déclarés disposés à leur venir en aide à cet égard.

Places disponibles pour des étudiants dans les universités et les instituts de technologie

13. Plusieurs pays ont besoin de places pour leurs étudiants dans les universités et les instituts de technologie des autres pays, car ils n'ont pas assez de places chez eux. Ceylan, le Honduras britannique, la Nigeria et Aden manquent de places pour la formation de diverses catégories de techniciens. Ces pays et certains autres n'ont pas suffisamment d'institutions et de services pour former des techniciens. Les besoins se font sentir dans des domaines comme la pharmacie, l'architecture, l'arpentage, l'agriculture et la sylviculture. Plusieurs des services demandés seront sans doute fournis. Le Canada et le Royaume-Uni, qui agrandissent leurs universités et leurs instituts de technologie, comptent qu'un nombre considérable de places seront disponibles pour les étudiants du Commonwealth. L'Australie et l'Inde consentent aussi à prendre en considération les demandes de ce genre.

Recherche et expérience professionnelle pour les scientifiques et les techniciens

14. Plusieurs pays du Commonwealth échangent actuellement des scientifiques et des techniciens qui désirent entreprendre des recherches, parfaire leur formation théorique et pratique ou acquérir une expérience professionnelle. Les témoignages de presque toutes les délégations démontrent que ces échanges ouvrent un très vaste champ à la collaboration et à l'assistance mutuelle. L'Inde, le Pakistan, le Ghana et la Nigeria offrent d'excellentes possibilités de recherche en médecine, biologie, agriculture, génie civil, architecture et construction sous les tropiques. D'autres pays offrent aussi des possibilités de recherche dans des domaines spécialisés. Comme nous l'avons déjà dit dans le présent rapport, nous voyons dans l'échange de chercheurs scientifiques et de technologues et dans l'émulation qui en résulte une source d'avantages durables pour tous les pays, et nous recommandons fortement cette pratique.

Conseillers

15. La Malaisie, la Nigeria et plusieurs petits pays ont besoin des services de personnes hautement spécialisées et expérimentées pour les éclairer sur l'organisation de nouvelles institutions, sur l'organisation de nouveaux cours dans les institutions déjà existantes et sur l'expansion générale de l'enseignement technique. L'Inde et le Pakistan ont déclaré qu'ils accueilleraient avec plaisir les savants et les technologues éminents qui viendraient faire de brèves visites à leurs universités et à leurs institutions de recherche. On demande

habituellement des conseillers, soit en équipes, soit seuls, pour une période qui peut varier entre quelques mois et environ deux ans. Dans le passé des conseillers ont été prêtés pour des fins semblables et nous sommes heureux que le Royaume-Uni, le Canada et l'Australie aient déclaré qu'ils songent à accroître les services déjà considérables qu'ils fournissent dans ce domaine.

Cours de direction des entreprises

16. Certains pays, l'Inde en particulier, ont besoin de cours portant sur la direction des entreprises, à l'intention des fonctionnaires supérieurs. Le Royaume-Uni a promis de voir si ses institutions ne pourraient disposer d'un plus grand nombre de places pour recevoir des étudiants des autres pays du Commonwealth.

Admission des étudiants des petits pays dans les universités et les instituts supérieurs de technologie

17. Un autre besoin doit être mentionné. Certains petits pays comme Aden n'ont pas encore d'institutions du niveau supérieur pour l'enseignement des sciences et de la technologie, et il n'est pas probable qu'ils en aient avant longtemps. Les étudiants de ces pays doivent donc aller ailleurs pour poursuivre leurs études à ce niveau. Trop peu de places sont actuellement disponibles à cette fin et nous suggérons qu'on prenne les mesures qui s'imposent afin de permettre l'accès d'un plus grand nombre de ces étudiants aux universités et aux instituts technologiques des pays du Commonwealth.

Vœux relatifs aux paragraphes 9 à 17, inclusivement

18. Nous formons le vœu que tous les pays qui offrent des bourses d'étude ou qui cherchent à aider financièrement ou autrement d'autres pays dans le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle ou de la recherche, ne perdent jamais de vue les besoins du Commonwealth dans le domaine de l'enseignement technique et qu'ils consacrent à cette fin une large part des subventions qu'ils accordent. Nous voulons souligner que, pour répondre pleinement aux besoins, l'aide requise devra prendre les formes les plus diverses et ne pas se limiter à l'octroi de bourses d'études ou de recherches.

VI. AUTRES MESURES

19. Au cours de nos délibérations, on a émis plusieurs propositions que les délégués ont accueillies favorablement et sur lesquelles nous voudrions attirer l'attention. Nous croyons qu'elles méritent une étude très sérieuse de la part de tous les intéressés et que leur mise en pratique peut apporter des solutions heureuses aux problèmes soulevés dans le présent rapport.

Collèges régionaux de formation de professeurs pour les écoles techniques

20. La plupart des pays du Commonwealth veulent établir chez eux les institutions destinées à la formation des professeurs de technologie; ils voudraient former ces professeurs dans le milieu même où ils seront appelés à donner leur enseignement. Les grands pays possèdent déjà ou se proposent de fonder des écoles normales de divers degrés pour préparer les professeurs de l'enseignement technique; mais, comme on l'a fait remarquer plus

haut dans le présent rapport, certains de ces pays ont besoin de spécialistes ou de professeurs de pédagogie et aussi de visites d'experts, qui leur apporteraient des conseils précieux au sujet de la fondation ou de l'expansion de ces collèges.

21. Les petits pays sont en général à peu près dépourvus des moyens nécessaires à la formation des professeurs; on a proposé, comme solution efficace et économique de ce problème, un système de collaboration régionale. Nous estimons qu'un tel système serait utile et qu'il y aurait avantage à fonder, de préférence en collaboration avec les institutions déjà existantes, des collèges régionaux de formation de professeurs pour les écoles techniques, auxquels on adjoindrait un service de recherche sur les problèmes d'éducation qui se posent dans la région. Nous croyons que ce projet pourrait contribuer efficacement et pour longtemps à la solution du problème de l'enseignement technique dans les petits pays et nous recommandons aux pays qui sont en état de le faire d'aider, lorsque le cas se présente, les groupes de pays qui ont préparé un plan bien conçu en ce sens.

Formation de professeurs à temps partiel

22. Les instituts de technologie emploient beaucoup de professeurs à temps partiel; leurs services y sont appréciés, non seulement comme complément de l'enseignement des professeurs à plein temps, mais aussi parce que les instituts peuvent profiter ainsi de l'expérience pratique que ces professeurs ont acquise dans l'industrie et le commerce. Toute démarche entreprise en vue d'accroître le nombre de professeurs à temps partiel sera précieuse et nous avons accueilli favorablement la suggestion qui a été faite d'engager fortement les étudiants qui poursuivent des cours avancés en science et en technologie à profiter des avantages des cours de formation de professeurs à temps partiel, lorsque ces cours existent. Au Royaume-Uni, les cours de ce genre demandent une année d'étude à raison de deux soirs de cours par semaine et deux ans à raison d'un soir par semaine. De retour dans leurs pays, les étudiants qui ont bénéficié de cette formation additionnelle seront prêts à enseigner à temps partiel dans les instituts de technologie, tout en exerçant leur profession. Cette proposition nous semble très pratique et nous en recommandons l'adoption.

Approvisionnement de livres et de périodiques

23. Un approvisionnement suffisant de livres et de périodiques sur tous les aspects des sciences et de la technologie, sans oublier le domaine de l'enseignement scientifique et technique, est d'une importance vitale. Nous croyons que les fournitures habituelles sont souvent insuffisantes. Il est nécessaire d'accroître le nombre des livres et des journaux et de créer, au besoin, des bibliothèques techniques. Nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement du Royaume-Uni projette de lancer sur le marché, à l'intention des pays du Commonwealth, des publications à bon marché de tous genres, y compris des publications de caractère éducatif, scientifique ou technique. Le Canada envisage lui aussi un programme du même genre. Nous espérons que de telles mesures contribueront à faire disparaître la pénurie actuelle. Le problème a une grande importance et nous souhaitons que les gouvernements et les autorités de l'enseignement s'y intéressent sérieusement.

Adhésion aux associations professionnelles

24. Nous jugeons essentiel à la réussite d'un programme de collaboration entre les pays du Commonwealth, dans le domaine de l'enseignement technique, que tous les pays intéressés adoptent un niveau d'enseignement élevé et uniforme en génie et dans les autres domaines de la technologie. La reconnaissance des brevets des écoles par les associations professionnelles est un moyen d'assurer un tel niveau; nous conseillons à tous les pays du Commonwealth qui veulent que les diplômes accordés par leurs instituts de technologie soient reconnus par les associations professionnelles, de consulter à ce sujet les associations intéressées.

VII. ORGANISMES PERMANENTS DE CONSULTATION ENTRE LES PAYS DU COMMONWEALTH

25. Nous sommes convaincus qu'en général le programme d'aide mutuelle préconisé par la présente Conférence devra être mis en pratique entre les pays intéressés au moyen d'ententes bilatérales et que la collaboration ne sera efficace que si on établit dans chaque pays des organismes permanents chargés de surveiller l'application du programme dans tous ses détails. Nous recommandons fortement l'adoption de telles mesures.

26. Nous pensons également qu'il serait utile, en particulier à quelques uns des petits pays, d'avoir libre accès auprès d'un organisme établi spécialement en vue de faire connaître les avantages disponibles dans les autres pays du Commonwealth et d'indiquer les sources de renseignements. On pourrait à cette fin établir un petit bureau d'information à Londres. Cet organisme répondrait seulement aux demandes provenant des gouvernements ou des services autorisés et ferait connaître à ceux-ci les institutions ou les personnes compétentes auxquelles ils pourraient s'adresser directement.

VIII. FORMATION ET EXPÉRIENCE DANS L'INDUSTRIE

27. Nous avons constaté qu'un autre besoin se fait sentir, particulièrement dans les pays dont les industries ne sont pas encore développées ou le sont imparfaitement; c'est le besoin, pour les étudiants de ces pays, de compléter leur formation par des stages pratiques. Ce besoin se présente sous des formes variées, mais il est très répandu. Celui qui possède un grade universitaire ou une compétence équivalente dans le domaine du génie ou des autres techniques doit généralement acquérir une bonne expérience dans l'industrie avant d'être accepté comme membre d'une association professionnelle; la compétence de l'ouvrier spécialisé n'est tout à fait reconnue que lorsqu'il a acquis une bonne part de sa formation pratique au sein même de l'industrie.

28. Dans nos recherches sur ce problème, nous avons reçu l'aide précieuse du directeur de l'Institut de la cité et des corporations de Londres, de certains représentants de la Fédération des industries britanniques et du président du Comité des directeurs des associations de recherche, qui ont eu l'obligeance d'assister à l'une de nos réunions et de nous faire bénéficier

de leurs conseils. Nous tenons à exprimer notre gratitude à ces messieurs qui, malgré le temps très court dont nous disposions, ont su nous donner un aperçu très clair des problèmes à l'étude.

29. Nous nous accordons à reconnaître que tous les pays devraient former, s'ils en ont la possibilité, leurs propres ouvriers spécialisés et leurs propres techniciens. Mais Malte et quelques autres petits pays se voient constamment obligés d'envoyer des apprentis parfaire leurs études à l'étranger, et nous espérons qu'on trouvera le moyen de les aider. Nous sommes convaincus qu'aux niveaux supérieurs l'assistance mutuelle pourrait contribuer dans une mesure appréciable à fournir la main-d'œuvre spécialisée dont on a si grandement besoin, et nous proposons que l'on s'efforce d'augmenter cette assistance. Nous avons dû reconnaître, toutefois, qu'il n'y a pas de moyen simple et facile de donner à cette assistance toute l'ampleur voulue. L'industrie n'est pas une organisation simple, c'est un vaste ensemble de sociétés indépendantes, plus ou moins importantes et plus ou moins complexes, qui ont des possibilités et des intérêts très variés. Le plan d'assistance exige une préparation soignée; il faut bien choisir les étudiants, procéder avec soin à l'échange des renseignements, établir des contacts entre les organismes accrédités des pays intéressés. Ce n'est qu'à ces conditions qu'on réussira à multiplier les places pour la formation technique.

30. Malgré les difficultés, nous espérons qu'on pourra réaliser des progrès dans certains pays. Les membres de la délégation australienne nous ont fait savoir que leur pays aidait déjà des étudiants, dans le cadre du Plan de Colombo, à acquérir une formation industrielle; ils doivent demander à leur gouvernement de communiquer avec les sociétés industrielles de l'Australie en vue de découvrir s'il est possible d'augmenter leur assistance aux autres pays. Certains établissements du Royaume-Uni dispensent déjà une formation pratique à un nombre considérable d'étudiants; mais il y a lieu de croire que, au niveau de la spécialisation technologique en particulier, les moyens disponibles pourraient être quelque peu développés. De plus, nous avons eu le plaisir de constater que le gouvernement du Royaume-Uni est prêt à insister de nouveau auprès des industriels sur l'importance qu'il attache au programme d'entraide et qu'il sera disposé, après la conférence, à étudier avec les sociétés industrielles les moyens à prendre pour augmenter la collaboration qui existe déjà entre les diverses autorités intéressées, surtout en vue d'aider les étudiants qui ne disposent pas d'autres moyens d'entrer dans l'industrie.

IX. RESSOURCES FINANCIÈRES

31. Un certain nombre de pays nous ont fait remarquer qu'ils manquent d'enseignants dans différents domaines de la technologie et que leurs ressources sont insuffisantes. Par exemple, un certain nombre de délégations ont présenté des demandes de subventions pour des fins déterminées et pour aider à payer les salaires et les frais de voyage des enseignants venus d'autres pays du Commonwealth. En conséquence, nous considérons qu'il est de toute première importance que l'enseignement technique reçoive sa juste part de l'aide financière et des autres formes d'assistance qui découleront des délibérations de la Conférence.

X. CONCLUSIONS ET RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS

32. Les exposés des délégations ont fait connaître fort à propos, non seulement des besoins des pays du Commonwealth, mais aussi les efforts considérables auxquels chaque pays consent pour aider les autres membres du Commonwealth à surmonter les difficultés nombreuses qui entravent et retardent les initiatives tendant à améliorer la qualité et la quantité de leurs ressources sur le plan de l'enseignement technique. Même s'il nous a été impossible jusqu'ici de trouver les moyens appropriés pour subvenir à tous les besoins, nos discussions ont engendré une compréhension nouvelle et une sympathie beaucoup plus grande à l'égard des problèmes que chacun des pays intéressés doit résoudre. Cette compréhension et cette sympathie ne pourront que stimuler l'entraide au sein des pays du Commonwealth. Nous croyons que les recommandations et propositions contenues dans le présent rapport, s'il y est donné suite, contribueront à résoudre ces problèmes. Pour plus de commodité, nos propositions sont résumées ci-dessous:

Résumé des recommandations et propositions

33. Les notes qui terminent chaque alinéa renvoient à des paragraphes du présent rapport.

- a) L'échange d'experts en sciences et en technologie et l'émulation qui en résulte sont une source d'avantages durables pour tous les pays et doivent être favorisés (paragraphe 14).
- b) On devrait prendre les mesures nécessaires pour que les universités et les instituts de technologie puissent accueillir un plus grand nombre d'étudiants des petits pays qui n'ont pas d'institutions de ce genre (paragraphe 17).
- c) Tous les pays qui offrent des bourses d'étude ou d'autres subventions ou qui encouragent de quelque façon l'enseignement, la formation ou la recherche au sein du Commonwealth devraient consacrer une bonne part de ces subventions et de ces stimulants à l'enseignement technique (paragraphe 18).
- d) Les gouvernements des petits pays du Commonwealth devraient étudier la possibilité de collaborer entre eux en vue de l'établissement d'écoles normales régionales destinées à la formation d'enseignants pour les écoles techniques; les autres pays qui peuvent aider à l'établissement de ces institutions sont invités à le faire (paragraphe 20).
- e) On devrait pousser les étudiants en sciences et technologie du niveau universitaire avancé à suivre des cours de formation pour se préparer à faire de l'enseignement à temps partiel (paragraphe 22).
- f) Il est absolument essentiel de fournir à l'enseignement technique les livres et les périodiques nécessaires; les autorités scolaires et les gouvernements doivent apporter à cette question une attention sérieuse et constante (paragraphe 23).
- g) Les pays du Commonwealth qui veulent que les brevets accordés par leurs institutions d'enseignement technique soient reconnus par les

corps professionnels feraient bien de consulter à cette fin les corps professionnels compétents (paragraphe 24).

- h) Les mesures proposées par la Conférence en vue de favoriser la collaboration dans le domaine de l'enseignement technique doivent normalement être prises par les pays en cause au moyen d'ententes bilatérales; chaque pays devrait établir un organisme de liaison permanent, chargé de veiller à l'application des programmes d'assistance mutuelle (paragraphe 25).
- i) Il pourrait être établi à Londres un petit «centre d'information», qui centraliserait les renseignements sur les services d'enseignement technique et les sources d'information du Commonwealth (paragraphe 26).
- k) On devrait s'efforcer d'augmenter l'assistance mutuelle en permettant aux ressortissants des pays du Commonwealth d'acquérir une formation pratique au sein de l'industrie (paragraphe 29).
- l) L'enseignement technique devrait recevoir une part importante de l'aide financière et des autres genres d'assistance préconisés par la Conférence (paragraphe 31).

Signé au nom du Comité,

par le Président,

HENRY BASTEN.

24 juillet 1959

ANNEXE V

CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH SUR L'ÉDUCATION

COMITÉ ET ORGANISME ADMINISTRATIF POUR ASSURER LA COLLABORATION DES PAYS DU COMMONWEALTH DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

(Paragraphe 67 du Rapport de la Conférence)

A. LE COMITÉ

Le Comité devra être formé d'un représentant de chaque gouvernement du Commonwealth. Le Royaume-Uni aura en outre le pouvoir de nommer un membre, présenté par le gouvernement fédéral de la Nigeria, pour représenter ce pays en attendant son accession à l'indépendance, ainsi qu'un autre membre chargé de représenter les autres territoires coloniaux. Ce Comité pourra s'adjoindre d'autres membres ou conseillers, selon que les représentants des gouvernements du Commonwealth le jugeront à propos lors de leur réunion, qui aura lieu à Londres en octobre 1959.

2. Le Comité sera le forum où l'on étudiera les questions de principe découlant des programmes d'assistance en matière d'éducation qui seront établis par la Conférence, au fur et à mesure qu'elles lui seront soumises par les gouvernements du Commonwealth. On y étudiera également les propositions que les gouvernements voudront bien présenter en vue de rendre la collaboration plus efficace entre les pays du Commonwealth dans le domaine de l'éducation.

3. Le Comité devra étudier les propositions spécifiques mentionnées dans les rapports des comités de la Conférence quant à l'établissement d'organismes de liaison entre les membres du Commonwealth (Annexes I à IV).

4. Le Comité devra présenter à la prochaine Conférence du Commonwealth sur l'éducation un rapport sur son travail ainsi qu'un rapport sur le travail accompli par l'organisme administratif. Il lui appartiendra en outre de déterminer la forme sous laquelle les gouvernements du Commonwealth devront présenter leurs communications.

B. L'ORGANISME ADMINISTRATIF

L'appellation de cet organisme sera déterminée au cours de la réunion des représentants des divers gouvernements en octobre 1959.

2. Il se composera essentiellement du secrétaire du Comité, qui sera chargé de la besogne administrative et devra, pour accomplir efficacement sa tâche, posséder une compétence professionnelle et administrative appropriée; il pourra être un haut fonctionnaire d'un pays du Commonwealth, prêté à cette fin. Le secrétaire sera secondé par un personnel peu nombreux,

dont l'effectif sera fixé par le Comité. Lorsqu'il sera invité à le faire, le secrétaire devra voyager, en vue d'établir des contacts.

3. L'organisme administratif sera chargé en premier lieu de donner suite aux enquêtes effectuées par les organismes établis à cette fin dans les divers pays du Commonwealth. L'existence de cet organisme administratif ne devra en aucune manière restreindre le droit de chaque pays de conclure des ententes bilatérales avec un autre pays.

4. Les fonctions de l'organisme administratif seront les suivantes:

- i) Recevoir les renseignements que chaque gouvernement aura à communiquer relativement aux programmes et aux autres questions découlant de la Conférence, à l'exception du Programme de bourses d'études et de recherches du Commonwealth, et communiquer régulièrement ces renseignements à tous les pays qui font partie de la Conférence.
- ii) Recevoir les demandes auxquelles les divers pays se seront trouvés incapables de répondre par des ententes bilatérales et indiquer le pays ou l'institution qui sera le mieux en mesure d'y répondre. L'organisme peut, par exemple:
 - a) Aider, quand la chose est nécessaire, à préciser les demandes avant de les soumettre aux pays donateurs.
 - b) Soumettre à l'attention des pays donateurs éventuels toutes demandes auxquelles les services existants sont apparemment incapables de répondre.
 - c) Recommander, si on le lui demande, la création de nouveaux services chargés de répondre aux besoins d'une région du monde.
- iii) Porter à l'attention de certains autres pays du Commonwealth, à la demande d'un pays donateur, les services offerts par celui-ci.
- iv) Aider les pays qui en font la demande à s'assurer les services de conseillers spécialisés que d'autres pays du Commonwealth pourraient fournir en ce qui concerne toute question relative à l'éducation.
- v) Centraliser les renseignements, d'une façon générale, pour faciliter la collaboration entre les pays du Commonwealth dans le domaine de l'éducation.
- vi) Remplir toute autre fonction que lui assignera le Comité.

DOCS

CA1 EA 60R21 FRE

Rapport de la Conference du
Commonwealth sur l'education :
Oxford, du 15 au 28 juillet 1959

43235732

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20062073 3



60984 81800